

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

**1967<sup>e</sup>** SÉANCE : 4 NOVEMBRE 1976

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1967) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
La situation dans les territoires arabes occupés :	
Lettre, en date du 20 octobre 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisa- tion des Nations Unies (S/12218) .....	1

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/ . . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 1967ème SÉANCE

Tenue à New York, le jeudi 4 novembre 1976, à 15 h 30.

*Président* : M. Jorge Enrique ILLUECA (Panama).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1967)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation dans les territoires arabes occupés : Lettre, en date du 20 octobre 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12218).

*La séance est ouverte à 16 h 30.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation dans les territoires arabes occupés :

*Lettre, en date du 20 octobre 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12218)*

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la décision prise par le Conseil à sa 1966e séance, j'invite les représentants de l'Egypte, d'Israël, de la Jordanie, de la République arabe syrienne ainsi que le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à prendre part à la discussion sans droit de vote.

*Sur l'invitation du Président, M. Herzog (Israël) et M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prennent place à la table du Conseil; M. Abdel Meguid (Egypte), M. Nuseibeh (Jordanie) et M. Allaf (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Bangladesh et de la Mauritanie des lettres dans lesquelles ils demandent qu'au

titre de l'article 37 du règlement intérieur provisoire il leur soit permis de participer à la discussion. Conformément à l'usage et compte tenu des dispositions pertinentes de la Charte et du règlement provisoire, je me propose, si je n'entends pas d'objections, d'inviter les représentants du Bangladesh et de la Mauritanie à prendre part à la discussion sans droit de vote.

3. J'invite les représentants du Bangladesh et de la Mauritanie à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil, étant bien entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de parole.

*Sur l'invitation du Président, M. Kaiser (Bangladesh) et M. El Hassen (Mauritanie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil reprend maintenant son examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le premier orateur est le représentant d'Israël à qui je donne la parole.

5. M. HERZOG (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, pour commencer, vous me permettez de vous féliciter de votre accession au poste important auquel vous vous trouvez. Je suis certain que vous vous acquitterez de vos fonctions non pas seulement en tant qu'éminent représentant de votre pays mais aussi en raison de vos qualités personnelles très importantes qui vous désignent éminemment pour occuper ces fonctions. A cette occasion, je voudrais également rendre hommage à votre pays avec lequel Israël a entretenu des relations si cordiales au cours des années.

6. C'est la deuxième fois en six mois que l'Egypte a cru bon de demander la convocation du Conseil de sécurité pour examiner la question de la situation dans les territoires administrés par Israël. J'affirme au Conseil qu'en fait l'Egypte ne pourrait moins se soucier des libertés religieuses et du bien-être de la population des territoires administrés par Israël. Comme chacun d'entre vous, ici, le sait, la présente réunion, comme bien d'autres réunions du Conseil n'est pas due à l'intérêt particulier que l'Egypte porte à la question examinée. Elle est simplement fonction de la lutte intestine interarabe pour obtenir des positions avantageuses, lutte caractéristique de la vie quoti-

dienne au Moyen-Orient que nous ne connaissons que trop bien, nous qui sommes de la région ainsi que les représentants ici présents qui en éprouvent probablement une certaine lassitude.

7. C'est une offense pour chacun d'entre nous et pour le Conseil que, chaque fois que l'Egypte a des problèmes au Moyen-Orient avec ses collègues arabes, le Conseil de sécurité soit appelé à fournir le mécanisme destiné à servir les objectifs politiques inter-arabes. Chaque fois que le président Sadate juge nécessaire de s'affirmer dans le monde arabe ou de faire la preuve de ce que vous appelleriez peut-être, Monsieur le Président, son *machismo* à l'égard des autres Etats arabes, vous et les autres membres du Conseil constituent le vecteur commode de son choix.

8. Adieu les nobles principes sur lesquels reposait l'Organisation à sa création ! Adieu les objectifs pour lesquels a été créé le Conseil de sécurité ! On ferait bien de l'admettre, que cela plaise ou non : cet organe n'est devenu rien d'autre qu'un mécanisme servant le jeu de supériorité que jouent vis-à-vis les uns des autres les Etats arabes, conformément à la manière puérite et sans maturité dont ils abordent la politique. C'est une honte. C'est une insulte à tous ceux qui sont ici. Il est incroyable que cet organe se prête à semblable usage sans protester.

9. Nous sommes réunis à la suite d'une lettre, en date du 20 octobre 1976, adressée au Président du Conseil par mon collègue de l'Egypte, M. Abdel Meguid. La lettre demandait que cette réunion du Conseil ait lieu pour discuter de la "situation dangereuse et explosive" dans les territoires. Il se référerait aux événements d'Hébron, question que les autres orateurs arabes ont reprise. Je reviendrai plus tard sur cette question. Mais, je tiens à bien préciser un point. Personne n'a été tué au cours de ces événements et le distingué représentant de la Jordanie a menti à cet organe lorsqu'il a dit qu'un civil israélien armé d'une mitraillette, dans une voiture en mouvement, a tué de sang-froid sept passants arabes palestiniens innocents près d'Halhoul. Personne n'a été tué parce que, si quelqu'un l'avait été, les membres du Conseil peuvent être sûrs que leur collègue égyptien n'aurait pas manqué de faire figurer une telle pièce de résistance dans ses notes et dans ses observations. Une personne a été blessée à la suite de cet incident qui fait, à l'heure actuelle, l'objet d'une enquête policière. Mais dire que sept personnes ont été tuées est contraire à la vérité et montre bien la crédibilité qu'il faut bien, hélas, accorder aux déclarations de notre nouveau collègue de la Jordanie.

10. Peut-on imaginer que nos collègues arabes et les médias auraient passé cet événement sous silence si Israël s'en était rendu coupable ? Non, il n'y a pas eu d'effusion de sang, ni en Israël ni dans les territoires administrés par Israël parce que le Gouvernement israélien a toujours été résolu à ne pas permettre qu'un second Liban se produise dans les zones sous contrôle israélien. Et cela ne se produira pas.

11. Etait-ce là, véritablement, la situation explosive au Moyen-Orient qui justifiait la convocation du Conseil ? Rappelons-nous que cette réunion a été demandée à un moment où avait lieu au Liban le bain de sang le plus horrible où près de 50 000 personnes ont été tuées, 100 000 blessées, tandis que plus d'un million devenaient des réfugiés, pour citer mon collègue du Liban. Et qu'a fait le Conseil pendant que tout cela se passait ? Il le sait aussi bien que moi. Rien !

12. Ce comportement honteux restera à jamais un reproche à l'égard du Conseil et de l'Organisation. En effet, ses membres ont admis que l'on se serve d'eux au cours de délibérations futiles pour satisfaire les caprices de tel ou tel dirigeant du monde arabe.

13. Est-ce là la situation explosive au Moyen-Orient, ou bien est-ce la situation au Liban qui constitue la situation explosive au Moyen-Orient, nonobstant les résolutions adoptées à Riyad le 18 octobre ? Même après ces résolutions, le nombre de morts au Liban est toujours de près de 50 par jour.

14. La situation en Israël est-elle la situation explosive, ou bien les résultats des terribles massacres commis au Liban sont-ils la situation explosive ? Si les membres du Conseil veulent des situations explosives au Moyen-Orient et dans le monde arabe, il leur suffit de jeter un coup d'œil sur ce monde, sur les armées arabes dressées contre les armées arabes le long de la frontière entre l'Irak et la Syrie, le long de la frontière entre la Libye et l'Egypte, le long de la frontière entre le Maroc et l'Algérie. Qu'il regardent les massacres intérieurs d'Arabes, qui ont pris une telle ampleur que c'est devenu chose banale dont on ne parle même plus.

15. Mon collègue de l'Egypte a été poussé à demander une réunion du Conseil pour examiner la situation explosive et pour attirer l'attention sur les actes de profanation des lieux saints à Hébron. Je parlerai d'Hébron plus tard. Mais les événements dont il a parlé et dont ont parlé ses collègues arabes se sont produits il y a plus d'un mois. Depuis lors, les dommages ont été réparés et juifs et musulmans prient aujourd'hui côte à côte, en paix, au Tombeau des patriarches. Il n'y a pas eu une seule vie perdue.

16. Pourquoi mon collègue de l'Egypte et pourquoi le Conseil ne se sont-ils pas émus, pendant plus d'un an et demi, de la profanation honteuse des lieux saints au Liban ? Ou bien des lieux sont saints ou bien ils ne le sont pas. Leur sainteté doit être respectée ou non. Mon collègue de l'Egypte se montrerait-il sélectif aussi en ce qui concerne les lieux saints ?

17. Dois-je comprendre que si une mosquée est prudemment profanée à Hébron, on convoque le Conseil de sécurité, mais que si des centaines d'églises et de mosquées sont brûlées, rasées et profanées au Liban, le Conseil garde le silence ?

18. Pourquoi le Conseil de sécurité n'a-t-il pas été convoqué lorsque le patriarche maronite du Liban a lancé un appel au monde à la suite de la profanation des églises et des lieux saints, du bombardement et des tirs sur les monastères, les hôpitaux et les ambulances, des attaques contre des chefs religieux, y compris le nutran Yussuf Khoury, l'archevêque de Tyr et l'évêque Yochana, pour ne pas mentionner les cas innombrables de moines et de religieuses ? Pourquoi le pillage, l'incendie et la profanation des lieux saints à Tripoli, à propos desquels le patriarche maronite a lancé un appel, n'ont-ils pas soulevé d'indignation ? Lorsque la presse mondiale a parlé du massacre de trois vieux moines dans le monastère de Deir Ashasha, avec des mots d'ordre antichrétiens peints sur les portes du monastère, événement dont la publication a été interdite par l'ancien premier ministre Karamé, où étaient tous les membres du Conseil ?

19. Pourquoi personne n'a-t-il cru devoir demander la convocation du Conseil de sécurité lorsque la ville chrétienne de Damour a été mise à sac et que 6 000 réfugiés se sont enfuis, lorsque selon le *Washington Post*, des bateaux transportant des réfugiés, femmes et enfants, de Damour à Junieh, ont essuyé des coups de feu et ont coulé, lorsque, selon *Le Monde*, plus de 200 corps ont été mutilés et brûlés ?

20. Pendant que, au milieu d'une noble indignation, on distribuait à l'Organisation des Nations Unies la lettre de M. Méguid, le 20 octobre, il y a moins de deux semaines, ce même jour, un massacre effroyable avait lieu dans le village d'Aichieh, et c'était l'OLP qui le perpétrait. La première nouvelle de l'horrible massacre d'Aichieh a paru dans la presse internationale le 21 octobre. Le *Washington Post* a publié la dépêche suivante : "L'évêque catholique maronite de Tyr a affirmé que des éléments de gauche libanais et des Palestiniens ont fait irruption à Aichieh aujourd'hui [le 20 octobre] et que quelque 300 chrétiens ont été massacrés". Un journaliste libanais d'*Associated Press*, Mohammed Salam, selon le *New York Times* du 21 octobre, aurait dit qu'à peu près toutes les maisons du village avaient été détruites. Toute l'ampleur de cet acte infâme n'a été connue que lorsque plusieurs réfugiés blessés ont traversé la frontière israélo-libanaise pour raconter ce qui s'était passé. L'un des réfugiés a dit :

"Ils nous ont massacrés sans merci, avec une cruauté extraordinaire, comme si nous étions des moutons. Ils ont écrasé le crâne des enfants, ils ont violé les jeunes filles et les femmes... Même le prêtre du village a été massacré de sang-froid après avoir été attaché à l'autel de l'église locale."

Un autre témoin oculaire a raconté comment, lorsque les assaillants sont arrivés dans le village, les femmes et les enfants les ont suppliés de leur laisser la vie sauve. Les assaillants ont répondu en les massacrant avec des couteaux, des baïonnettes et des haches,

avec une cruauté incroyable. Même ceux qui se sont rendus n'ont pas été épargnés.

21. Cela s'est passé il y a moins de deux semaines dans une église du Liban. Les survivants qui ont pu s'enfuir sont dans des hôpitaux israéliens. Où était alors la conscience mondiale ? Où était le Conseil de sécurité ?

22. N'était-ce pas là un cas de profanation religieuse ? Apparemment, ce n'était pas une question propre à préoccuper la conscience du représentant de l'Egypte et de ses collègues. Au lieu de quoi on nous régale d'histoires sur une situation qui, à la différence des événements du Liban, a été réglée par les autorités israéliennes de telle manière qu'après les incidents d'Hébron, il n'y a pas eu d'effusion de sang et que juifs et musulmans prient à nouveau côte à côte, en paix, au Tombeau des patriarches à Hébron.

23. La question qui se pose à nous aujourd'hui n'est pas une question de fond soulevée par le représentant de l'Egypte. La question n'est pas dans le fait que ma sympathie va aux membres du Conseil qui doivent écouter les interminables tirades des représentants arabes, lesquelles traduisent, plus que toute autre chose, les problèmes que connaît Israël au Moyen-Orient et montrent de façon très révélatrice les difficultés que nous rencontrons lorsque nous essayons d'aboutir à un accommodement dans la région. La question qui se pose, à mon avis, est celle de savoir combien de temps le Conseil se laissera transformer en instrument destiné à résoudre les problèmes intérieurs d'un régime arabe donné à un moment donné. S'il faut qu'il en soit ainsi, parce que personne ne peut mettre fin à cette mascarade, pourquoi ne pas créer une procédure sur la base de laquelle le discours arabe standard que nous connaissons tous par cœur serait distribué sous forme de cassettes à toutes les délégations, afin que nous n'ayons pas l'obligation d'être ici à perdre notre temps pour l'écouter ?

24. Le Conseil ne doit pas devenir l'instrument de l'opportunisme arabe; il doit résister à ce processus dangereux qui risque de le faire complice dans cet exercice aussi honteux que vain.

25. Etant donné que la question a été posée par les trois délégations arabes qui ont pris la parole avant moi, celles de l'Egypte, de la Jordanie et de la Syrie, il ne nous reste d'autre choix que de parler des événements. Ma délégation a fait distribuer cette semaine l'histoire complète du Tombeau des patriarches d'Hébron [voir S/12223], que le peuple juif connaît sous le nom de grotte de Macpéla et que les musulmans connaissent sous le nom de mosquée Al-Ibrahimi ou mosquée d'Abraham.

26. Je ne veux pas m'étendre sur les détails. Je me bornerai à renvoyer les délégations au document publié par ma délégation, document que j'ai déjà mentionné. L'attire l'attention sur la carte de la grotte

de Macpéla, que nous avons annexée à notre lettre et dont nous avons d'autres exemplaires ici à votre disposition.

27. La grotte de Macpéla est un lieu saint juif puisqu'elle renferme les tombes des patriarches juifs Abraham, Isaac et Jacob, et de leurs épouses Sara, Rebecca et Léa, fait que mes collègues arabes ont jugé bon d'oublier. Pour la gouverne des représentants qui ne connaissent peut-être pas très bien la Bible, Abraham, Isaac et Jacob étaient juifs et étaient les premiers patriarches juifs. L'histoire de l'acquisition de la terre et de la tombe d'Abraham est relatée au chapitre 23 de la Genèse.

28. J'ai ici un exemplaire de la Bible, où les principes de fraternité humaine qui ont inspiré la création de l'Organisation ont été énoncés pour la première fois. Ils ont été offerts au monde par le peuple juif. Voici la Bible, dans laquelle les paroles immortelles d'Isaïe, qui ornent le mur qui se trouve devant ce bâtiment, ont été consignées pour la première fois. Voici la Bible qui contient les cinq Livres de Moïse où sont énoncés les plus nobles principes de l'humanité, de la justice sociale, de la loi morale et de l'amour fraternel. Ce sont des parchemins sacrés de la Loi, ou Torah, dans lesquels sont consignés les cinq Livres de Moïse, sacrés pour le peuple juif, qui ont été déchirés, souillés et profanés par une bande de jeunes Arabes dans le Tombeau des patriarches, le 3 octobre dernier; cet acte de profanation a été condamné par les dirigeants religieux musulmans à Hébron, à Jérusalem et partout ailleurs.

29. Au chapitre 23 de la Genèse, nous lisons que lorsque Sara est morte à Kiryat Arba, ou Hébron, Abraham a négocié un lieu de sépulture et acheté une parcelle de terre en payant 400 sicles d'argent. Comme le dit la Bible : "Le champ et la grotte qui y est demeurèrent à Abraham comme possession sépulcrale, acquise des fils de Heth".

30. Ce contrat a été conclu par le Père du peuple juif pendant la période de la culture sumérienne à Babylone, durant l'ère des pharaons dans le Royaume moyen de Thèbes en Egypte. Mes collègues chinois aimeraient peut-être savoir qu'il s'agissait là d'un contrat conclu quelques centaines d'années avant l'avènement de la dynastie Chang. Ce contrat a été conclu pendant une période que mes collègues chinois doivent considérer comme plus heureuse qu'aujourd'hui, où les deux superpuissances qui les préoccupent tant n'existaient pas encore. Comme le monde devait être ennuyeux sans ces deux superpuissances ! Pendant que mes aïeux signaient des contrats à Hébron et que les ancêtres de mes collègues chinois produisaient les plus belles œuvres d'art et les chef-d'œuvres de l'écriture, source du système chinois actuel, les habitants de ce que sont aujourd'hui les territoires des superpuissances se livraient quotidiennement à une lutte primitive pour leur survie sans avoir d'autre ambition que de trouver un ours ou un bison pour assurer leur subsistance.

31. Que nous puissions penser avec ou sans nostalgie à cette période, il n'en reste pas moins que, pendant près de 4 000 ans, cette sépulture à Hébron, qui contient les cendres des patriarches juifs et leurs femmes, a été un lieu saint juif et que les juifs y ont prié pendant la plus grande partie de cette période.

32. Comme il est ironique qu'Israël soit condamné à propos de cette question ! Pendant longtemps, alors que les sépultures étaient sous juridiction musulmane exclusive, les juifs n'y avaient pas accès. Pendant la période du Mandat britannique, les juifs n'étaient autorisés qu'à monter les sept marches qui mènent aux sépultures et n'avaient pas le droit de prier à l'intérieur en raison de l'interdiction des gardiens arabes. Je me rappelle, étant enfant, avoir été menacé d'une épée lorsque j'ai essayé de mettre le pied sur la huitième marche. En août 1929, la plus grande partie de la population juive d'Hébron a été brutalement massacrée par une bande arabe. Mon arrière-grand-mère, une vieille dame de 80 ans, a été parmi ceux qui furent abattus sous le poignard arabe à cette occasion.

33. Une fois de plus, le représentant de la Jordanie pousse l'effronterie jusqu'à parler des lieux saints. Le comportement du Gouvernement jordanien à l'égard des lieux saints placés sous son contrôle le prive assurément de toute capacité morale en cette matière.

34. Pendant 19 ans, de 1948 à 1967, les juifs se sont vu refuser l'accès, pour y prier, du plus saint des sanctuaires juifs, le mur des Lamentations, par les autorités d'occupation jordanienne de Jérusalem, contrairement à leurs obligations internationales. Leurs soldats ont incendié et détruit des synagogues et des sanctuaires juifs à Jérusalem. Le vieux cimetière juif du mont des Oliviers, sacré par des milliers d'années d'histoire et remontant aux temps bibliques, a été profané par les autorités jordanienne qui ont souillé les tombes et les sépultures, déraciné les pierres tombales pour construire des camps militaires et passé au bulldozer les routes traversant le mont historique, qui est sacré avec la tradition juive et chrétienne. Comme je l'ai déjà dit, l'accès des juifs à la grotte de Macpéla ou le Tombeau des patriarches à Hébron a été interdit par les autorités jordanienne de 1948 à 1967, pendant leur occupation de la région.

35. Depuis que l'administration d'Hébron est revenue à Israël après la guerre de 1967, laquelle a eu son origine dans l'attaque arabe non provoquée contre Israël à l'époque, Israël a accordé une complète liberté d'accès à toutes les religions intéressées aux lieux sacrés en Terre sainte. Je vous renvoie à cet égard aux déclarations officielles faites par les représentants de diverses sectes chrétiennes et par les chefs de la religion musulmane.

36. Les principes prédominants de la politique israélienne à l'égard de tous les lieux saints ont toujours consisté et consistent encore à en garantir le libre accès aux fidèles de toutes les croyances et à assurer

que les membres de chaque religion puissent prier et pratiquer leur culte dans des conditions normales. Ce principe s'applique aussi à la grotte de Macpéla et le caractère sacré de ce sanctuaire est strictement respecté.

37. Israël est fier de ce qu'il a fait à l'égard des lieux saints de toutes les croyances. La politique israélienne continuera d'adhérer rigoureusement au principe fondamental du libre accès à tous les lieux saints pour permettre à tous les croyants d'y prier et de pratiquer leur culte.

38. Cette allégation à l'égard d'un sanctuaire où se rendent tous les jours des centaines, et parfois des milliers, de visiteurs du monde entier est d'une inexactitude patente. C'est évidemment une répétition du "gros mensonge" et est fort sinistre par ce qu'elle laisse entendre car elle est destinée à tromper des millions de personnes qui ne connaissent pas les faits. Elle n'est qu'un autre exemple de la bassesse où nous avons été entraînés, à l'Organisation, par ceux qui s'emparent rapidement de ses leviers de commande pour en faire un centre de haine incontrôlable et de dissension inconciliable.

39. Les événements récents dans la grotte de Macpéla — ou Tombeau des patriarches — ont été complètement déformés et mal interprétés par les représentants arabes ici, et je tiens donc à faire une mise au point. Comme d'habitude, c'est à moi qu'il appartient de présenter les événements tels qu'ils se sont produits après la diatribe hystérique que nous infligent régulièrement nos collègues arabes.

40. Voici les faits. Dans la soirée du 1er octobre, des croyants juifs, arrivant à leur lieu de prière dans la grotte, ont constaté que l'un des revêtements de cérémonie dans la chambre avait été déchiré et lacéré et qu'un autre manquait. Dès l'aube, le lendemain matin, les employés musulmans du Tombeau ont affirmé que plusieurs jeunes juifs, quatre, ont-ils dit, s'étaient glissés dans la salle des prières dont se servent les musulmans et avaient renversé un lutrin contenant des exemplaires du Coran, qui étaient tombés à terre.

41. Le commandant militaire israélien de la région a rencontré les dirigeants arabes locaux religieux et politiques, a exprimé ses regrets de ce qui s'était passé et a promis que la police enquêterait immédiatement. A sa demande, les dirigeants musulmans ont promis d'user de leur influence pour calmer la population afin d'empêcher de nouveaux actes de violence. Les deux rabbins en chef d'Israël ont lancé un appel semblable au public juif.

42. Le dimanche 3 octobre — la veille du Yom Kippour, jour le plus sacré du calendrier juif — plusieurs centaines de jeunes Arabes dirigés par quelques adultes, ont fait irruption dans la grotte de Macpéla pendant quelques heures de prière musulmanes et la foule

a commencé à déchirer les parchemins de la Torah, les livres de prières, commettant des actes de vandalisme à l'égard de l'Arche sacrée et d'autres objets saints.

43. Une unité israélienne qui se trouvait à proximité est entrée dans le bâtiment et a évacué les émeutiers. Au cours de cette action, quelque 61 émeutiers ont été arrêtés. Neuf d'entre eux, âgés de moins de 14 ans, ont été relâchés sous la surveillance de leurs parents. Sept adultes ont plus tard été arrêtés car on les soupçonnait d'avoir incité à l'émeute. Une équipe d'enquêteurs de la police a été rapidement désignée pour identifier les responsables de cette violation de l'ordre public, qu'ils soient Arabes ou Juifs, et pour les traduire en justice de manière rapide et impartiale. Entre-temps, des poursuites ont été intentées contre ceux que l'on soupçonne d'avoir violé la loi à Hébron, qu'ils soient Arabes ou Juifs, y compris, soit-dit en passant, le rabbin Levinger, qui semble avoir engendré une obsession toute particulière chez nos collègues arabes.

44. Les deux rabbins en chef d'Israël ont demandé la retenue et la modération. Le maire d'Hébron et les dirigeants religieux musulmans ont exprimé leur consternation devant ces incidents et ont présenté des excuses officielles pour la profanation des parchemins de la Torah.

45. L'ancien maire d'Hébron, le cheik Ali Al-Ja'abari, a demandé aux gouvernements arabes de renoncer à toute incitation à la violence. Apparemment, son appel n'est pas arrivé jusque-là. Ces appels se situent sur la toile de fond d'efforts réitérés de la part des gouvernements arabes pour enflammer les sentiments religieux des musulmans. Par exemple, Radio-Damas a averti du courroux des musulmans, menaçant, dans une émission du 3 octobre, de renouveler les massacres de 1929 et de 1948 à Hébron et aux alentours.

46. Devant ces actes d'incitation flagrants, les forces de défense israéliennes ont adopté des mesures destinées à maintenir l'ordre public à Hébron. Le Ministre de la défense d'Israël, M. Shimon Peres, a fait à la Knesset, le 6 octobre, la déclaration suivante :

"Le gouvernement veillera à ce que sa politique, qu'il s'agisse de la coexistence des deux peuplements ou des prières juives et musulmanes sous un même toit, se trouve honorée et exécutée, de préférence grâce à la bonne volonté des intéressés mais, à défaut, en vertu de la loi et de ceux qui doivent en assurer le respect."

47. Le 10 octobre 1976, le Gouvernement d'Israël, au cours d'une session extraordinaire du Cabinet, a adopté les résolutions ci-après au sujet de la grotte de Macpéla :

"Le gouvernement demande une fois de plus aux citoyens juifs et arabes de Kiryat Arba et d'Hébron

et à leurs dirigeants spirituels d'assurer le respect de l'ordre public, de prendre des mesures qui permettront le retour au calme et de dénoncer tout acte de dommage à l'égard des objets rituels de toutes croyances. Le gouvernement demande à toutes les personnalités publiques et aux dirigeants religieux d'encourager des relations de tolérance et de respect mutuel parmi tous les habitants de la région.

"Un effort intense sera fait pour connaître l'identité de ceux qui se sont rendus coupables de profanation des livres saints juifs et musulmans et pour les traduire impartialement et rapidement en justice."

Depuis lors, le couvre-feu à Hébron a été levé et, les dommages dans la Caverne ayant été réparés, la Caverne est rouverte aux prières des musulmans et des juifs.

48. Il y a eu trop d'événements tragiques causés par le fanatisme religieux tant par le passé que maintenant. Ceux qui cherchent à attiser les flammes et l'animosité religieuses devraient réfléchir à ce qu'ils font. Le danger est trop grand, les risques trop graves pour en faire l'objet de manœuvres politiques intempestives.

49. Il convient de réfléchir et de comprendre comment le recours à la haine et à l'incitation religieuse de la part des gouvernements arabes a coûté la vie à quelque 50 000 hommes, femmes et enfants au Liban.

50. Peut-être ne peut-on rien trouver de meilleur pour illustrer la distance incroyable qui sépare ce qui se passe dans les territoires administrés par Israël et la description qu'en font régulièrement les représentants arabes à la table du Conseil de sécurité et ailleurs dans l'enceinte de l'Organisation. Comparez les encouragements effrénés au conflit religieux et racial que nous entendons régulièrement dans cette salle et les déclarations ci-après qu'ont faites les dirigeants musulmans en Israël à propos de l'incident faisant l'objet des plaintes des représentants de l'Égypte et de la Jordanie.

51. Ainsi, dans le quotidien arabe de Jérusalem *Al-Quds* du 15 octobre, le cadî d'Hébron, le cheik Rajab Bayudh Al-Tamini, déclarait qu'il s'était rendu au Tombeau des patriarches avec d'autres dignitaires musulmans et qu'ils avaient tous pu se convaincre qu'aucun changement n'avait été apporté dans la mosquée. Aucun dégât n'avait été causé et les rénovations n'avaient comporté ni cloisonnage ni modifications. Le cheik était accompagné du chef du Conseil musulman de Jérusalem, le cheik Hilmi Al-Muhtasib, du cadî de Jérusalem, le cheik Saad Aldin Al-Alami, de l'administrateur des biens *waqf* d'Hébron, Midhat Tahbub, et du maire d'Hébron, Fahd Qawasma.

52. Auparavant, à la suite de l'outrage commis à l'encontre des parchemins de la Torah juive dans le

bâtiment du Tombeau, le cheik Al-Muhtasib avait fait une déclaration, citée dans le quotidien *Al-Quds* du 3 octobre, dans laquelle il dénonçait cet acte. Il s'est exprimé en ces termes :

"J'ai lu la nouvelle de la profanation de la Torah hier. Je ne peux pas accepter la profanation de quelque chose de saint, et certainement pas des Saintes Écritures. Je partage les vues du maire d'Hébron, qui a exprimé ses regrets. Il ne sied pas à des musulmans ou à des Arabes de détruire des livres saints, pour quelque raison que ce soit. J'ai eu, à propos de la profanation de la Torah, les mêmes sentiments que lorsqu'il a été porté atteinte au Coran."

53. Dans une interview à la télévision israélienne le même jour, l'ancien maire d'Hébron, le cheik Al-Ja'abari, a dénoncé cet acte sacrilège et a demandé aux dirigeants des États arabes de s'abstenir de toute provocation.

54. Enfin, je citerai deux éditoriaux parus dans la presse arabe de Jérusalem. Les deux journaux dont je vais citer des passages sont la propriété d'Arabes, sont gérés par des Arabes, ont des rédacteurs arabes et suivent une politique anti-israélienne très marquée. Le passage ci-après a paru dans *Al-Quds*, dans son numéro du 5 octobre :

"Deux torts ne créent pas un droit. Nous sommes contre les représailles pour ce qui a été fait. Le Torah est le livre saint des juifs. Attaquer la Torah, c'est attaquer notre propre patrimoine et notre propre conviction; il faut condamner cela. Le cheik Al-Muhtasib a parlé pour nous tous."

Et je cite *Al-Shaab* du 6 octobre :

"Nous appuyons le cheik Al-Muhtasib et les maires de Naplouse et d'Hébron qui ont exprimé le respect des musulmans pour tous les livres saints. Nous demandons que tous les efforts soient faits pour apaiser les passions et freiner les provocations à Hébron."

Vous avez entendu là la voix de la raison des dirigeants musulmans qui vivent auprès de nous et qui connaissent la vérité. Comparez ces déclarations au débat factice, spéculaire et très long que nous sommes contraints de connaître à la table du Conseil pour des raisons qui n'ont aucun rapport avec la situation à Hébron.

55. Qu'il me soit permis de lancer un appel à la prudence. L'histoire de l'incitation religieuse est longue et remonte, dans notre pays, au début du siècle. Depuis plus de 55 ans, la violence, le terrorisme et un endoctrinement sans fin dans la haine ont été les principes fondamentaux de la politique arabe de la part de certains des dirigeants arabes contre les juifs et contre Israël. Cela a coûté très cher en vies et en biens.



56. Ne donnons pas aux extrémistes arabes une autre occasion d'exploiter le Conseil de sécurité afin de fomenter la haine entre Arabes et Juifs. Ne nous payons pas d'illusions : Israël ne permettra pas qu'un autre Liban se crée dans les territoires administrés par le Gouvernement israélien.

57. Comme le président Franjieh du Liban l'a dit dans son allocution d'adieu en tant que président : "Assad s'est éveillé; le Koweït s'est éveillé; et la Jordanie s'était éveillée avant eux. Nous nous sommes éveillés trop tard, et d'autres dorment encore". Nous ne dormons pas; nous n'avons pas l'intention de nous assoupir.

58. Comment le représentant de l'Égypte ose-t-il même prononcer le nom de "Gaza" ? Croit-il vraiment que chacun a oublié les 19 années de domination égyptienne à Gaza ? Croit-il que les habitants de Gaza ont oublié les 19 années pendant lesquelles ils ont été prisonniers dans cette étroite bande de terre ? Croit-il que les gens de Gaza ont oublié que le premier décret publié par le Gouverneur militaire égyptien de Gaza a annoncé qu'un couvre-feu était imposé de 21 heures à l'aube ? Ce couvre-feu a duré 19 ans et les contrevenants étaient mis à mort. Après la tombée de la nuit, les routes étaient fermées à toute circulation autre que militaire. Croit-il que le monde a oublié comment d'autres Arabes ont défini l'oppression égyptienne à Gaza ? Les Syriens se sont plaints que "l'Égypte imposait une tyrannie dans la Bande". Les Saoudiens ont attaqué l'Égypte dans les termes suivants : "Examinons maintenant l'attitude des dirigeants du Caire à l'égard des Palestiniens... Il s'agit précisément des méthodes dont se servait le dictateur Hitler dans les pays qu'il a occupés pendant la guerre mondiale".

59. La liste des citations est longue. J'en ai déjà lu quelques-unes; je ne vais pas importuner le Conseil en les rappelant. Mais mon collègue égyptien devrait bien savoir que la dernière personne qui ait le droit moral même de prononcer le mot Gaza, ici ou ailleurs, est un Égyptien. Les habitants de Gaza, comme les habitants de la rive occidentale, ont des vues diverses quant à leur sort dans un règlement futur. Ils sont libres d'exprimer leurs opinions et de poursuivre des débats publics sur la question, mais il est significatif que pas une fois n'ait été proposée à Gaza une solution égyptienne pour Gaza.

60. Si jamais un régime a été détesté, c'est bien le régime égyptien à Gaza.

61. L'une des choses les plus divertissantes que mon collègue d'Égypte ait dites portait sur la prétendue pression et le prétendu chantage économique d'Israël dans les territoires administrés. Balivernes ! Il suffit de regarder les chiffres qui indiquent les tendances économiques dans les territoires administrés par Israël pour constater la révolution économique radicale qui s'y est produite et qui continue de s'y produire.

62. Il y a quelques mois, Israël a suivi l'exemple de beaucoup d'autres pays et a instauré le système de la taxe à la valeur ajoutée, dite TVA. Comme Israël et les territoires administrés par Israël aujourd'hui ne constituent qu'une union douanière, de toute évidence la taxe qui s'applique aux biens en Israël s'applique dans tous les territoires faisant partie de cette union douanière. M. Abdel Meguid [1966e séance] parle maintenant de l'opposition arabe à l'application de cette taxe. Il a oublié de parler d'une opposition aussi vive de la part de la population juive à cette taxe. Chose curieuse, qu'on le croie ou non, les deux populations, juive et arabe, ont au moins une chose en commun : les nouvelles taxes ne les enthousiasment pas. J'ai l'impression que cette caractéristique n'est pas l'exclusive de nos deux peuples et que nombreux sont ceux qui, ici, comprendront les sentiments de ceux qui n'aiment pas payer des impôts.

63. Si M. Abdel Meguid a des sentiments très forts à ce sujet et si les problèmes intérieurs ou extérieurs du président Sadate exigent une nouvelle réunion du Conseil, c'est une question qui en vaut une autre pour convoquer le Conseil. Nous pourrions, par exemple, exprimer de concert notre déplaisir à l'égard des autorités fiscales britanniques qui, malheureusement, sont les mentors des autorités fiscales israéliennes — les traditions et les liens anciens font long feu — parce qu'ils semblent avoir le talent de trouver les lois fiscales les plus diaboliques imaginables, comme mon collègue britannique le confirmera certainement. En effet, les idées fiscales britanniques sont invariablement adoptées par les gens du fisc israélien et dâment appliquées. Ou peut-être devrions-nous nous plaindre auprès de nos collègues français et suédois. On me corrigera si je me trompe, mais je crois que cet impôt particulier est le fruit de l'imagination des autorités fiscales françaises et suédoises, système que beaucoup d'autres pays ont fini par adopter, dont, hélas, le mien.

64. Mais, pour parler sérieusement, si le représentant de l'Égypte désire se plaindre des impôts, qu'il présente donc au Conseil le tableau économique complet des territoires administrés par Israël, parce que les faits sont là : pendant la période de 1968 à 1975, le produit national brut de la rive occidentale et de la bande de Gaza a augmenté d'une moyenne annuelle de 14 p. 100. Au cours de la même période, le produit national a augmenté dans la rive occidentale de 11 p. 100, à Gaza de 12 p. 100 et la consommation privée a augmenté de 9 p. 100 dans les deux territoires. Le total des exportations de biens et services, en prix de 1974, a augmenté annuellement, pour la rive occidentale, de 24 p. 100 et, pour la bande de Gaza, de 30 p. 100. Le salaire quotidien net sur la rive occidentale a augmenté annuellement de 35 p. 100 et dans la bande de Gaza de 39 p. 100.

65. Le budget de l'éducation que nous avons trouvé dans la région de la bande de Gaza et dans le nord du Sinaï en 1967-1968 représentait un total de quelque

2 millions de dollars, qu'on le croie ou non, pour une population de quelque 400 000 habitants. Sur la rive occidentale, pour une population de quelque 650 000 habitants, le total était de l'ordre de 7 millions de dollars. Le budget de cette année, pour la bande de Gaza et le nord du Sinaï, est 10 fois supérieur à ce qu'il était il y a neuf ans et, sur la rive occidentale, neuf fois supérieur à ce qu'il était il y a neuf ans.

66. Le budget de la santé à Gaza et dans le nord du Sinaï, qui en 1967-1968 était de 800 000 dollars pour une population de 400 000 habitants — on le croira si on veut —, soit 2 dollars par personne, est 30 fois supérieur et le budget de la santé que nous avons trouvé sur la rive occidentale a été multiplié à peu près par 20. Les statistiques financières internationales qui ont été publiées montrent que la rive occidentale et Gaza comparés à Israël, à l'Égypte, à la Jordanie, à la Syrie, à l'Irak et au Liban, étaient en tête de la croissance économique mesurée en produit national brut par habitant.

67. Voilà donc pour l'oppression économique dont mon distingué collègue égyptien a parlé.

68. Le représentant de l'Égypte a dit qu'il y avait 3 200 prisonniers arabes dans les prisons israéliennes. Comme les représentants le savent peut-être, plus de 500 000 citoyens arabes vivent en Israël et plus d'un million dans les territoires administrés par Israël. Je pense qu'il sera très intéressant de comparer le nombre d'Arabes détenus en prison en Israël, où les prisons sont ouvertes pour tous à l'enquête et où les prisonniers sont condamnés après un processus judiciaire normal, au nombre d'Arabes détenus dans les pays arabes voisins. Ce qui est plus pertinent, ce sont leurs conditions de détention. En fait, elles dépassent l'imagination.

69. Je ne révèle rien de nouveau au Conseil en disant que des actes de terrorisme ont été commis contre ces innocents en Israël et que des terroristes ont été arrêtés après avoir perpétré les assassinats et les actes de violence les plus brutaux. Le représentant de l'Égypte veut-il vraiment que nous fassions de l'émulation avec les gouvernements arabes, même dans la façon de traiter les terroristes de l'OLP ? En 1970, plus de 100 membres de l'OLP sont venus volontairement en Israël plutôt que de goûter aux prisons jordaniennes.

70. Pendant l'année écoulée, deux hôtels de tourisme ont été attaqués par des terroristes de l'OLP. Dans les deux, des touristes innocents ont été tués. Il s'agissait, dans un cas, du Savoy à Tel-Aviv, et dans l'autre, du Semiramis à Damas. Quel comportement devrions-nous avoir, selon le représentant de l'Égypte ? Juger les terroristes de manière équitable et les condamner à des peines de prison, même s'ils ont tué des gens, comme cela s'est produit en Israël, ou bien faut-il les arrêter, faire un simulacre de procès qui dure 12 minutes, pendant lequel le juge annonce qu'il n'y aura pas de temps pour prendre le café, et les pendre immédia-

tement après en public sur une place de Damas pour édifier la population qui s'est rassemblée pour voir le spectacle, comme cela s'est produit en Syrie ? Quelle norme de comportement désire suggérer mon collègue d'Égypte ?

71. Les terroristes qui ont été accusés de sabotage sur la place Al-Tahrir au Caire ont été condamnés il y a quelques semaines, l'un à mort par pendaison et l'autre à la prison à vie. Il y a moins de deux semaines, les deux terroristes accusés d'avoir saboté un train à Alexandrie ont été condamnés à mort. Les trois terroristes de l'OLP qui avaient détourné un avion égyptien en août ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Devrions-nous imiter les normes de nos voisins arabes ?

72. Malgré les conditions intenses de provocation dans lesquelles nous vivons, malgré les massacres, les coups de feu, les actes de terrorisme dirigés contre notre population, souvent contre des femmes et des enfants innocents, je suis fier d'être ici et de dire qu'il n'y a pas eu un seul cas où Israël a appliqué une peine de mort. Et vous, représentants arabes, venez nous prôner un comportement civilisé ?

73. On nous a régalez de cette nouvelle trouvaille, le prétendu rapport Koenig. Tous mes collègues arabes passent une belle journée — y compris mon collègue de la Jordanie, pays dont la Constitution et les lois racistes interdisent à un juif d'être citoyen de Jordanie parce qu'il appartient à la religion juive et interdit aux chrétiens de posséder des terres à Jérusalem, et mon collègue syrien, dont le régime maintient environ 4 500 Syriens juifs en prison en Syrie en les privant des droits élémentaires de liberté d'expression et de déplacement.

74. Bien qu'il s'agisse d'une affaire purement intérieure et qu'à ce titre elle échappe à la compétence de l'Organisation, Israël n'a rien à cacher, et je voudrais donc en parler rapidement.

75. La position de mon gouvernement à cet égard a été exposée par le premier ministre Rabin dans un discours en date du 16 septembre. Dans sa déclaration, le Premier Ministre a dit que la lettre Koenig n'était autre chose qu'un memorandum intérieur d'un employé du Ministère de l'intérieur à ses supérieurs, dans lequel il exprimait son opinion personnelle. Ce memorandum ne représente pas la politique du Gouvernement israélien et, de plus, il ne détermine pas la politique du gouvernement à l'égard des citoyens arabes d'Israël.

76. Le représentant de l'Égypte, comme d'habitude, a déformé les faits, non seulement en disant que M. Koenig était le fonctionnaire "chargé du traitement des Arabes en Israël" [*ibid.*, par. 69], mais aussi en disant qu'il s'agissait d'un "plan officiel". Puisque le représentant de l'Égypte aime tant citer la presse israélienne — mais je sais que le fonctionnement

d'une démocratie bien vivante dépasse sa compréhension —, pourquoi ne cite-t-il pas le passage que je viens de mentionner du discours prononcé par le premier ministre Rabin le 16 septembre et qui s'applique le plus à la question ?

77. Il suffira de dire que la prétendue proposition de M. Koenig n'a même pas été discutée aux échelons supérieurs du Gouvernement d'Israël et qu'en fait, elle a été classée plus de six mois avant que quiconque en entende parler.

78. Je ne veux vraiment pas me livrer plus longtemps à une polémique stérile et perdre mon temps à réfuter ce que disent mes collègues arabes. Cela ne nous rapprochera pas beaucoup de la paix, la chose qui devrait nous intéresser plutôt que cet exercice inutile auquel on se livre ici tous les mois et qui consiste à proférer des injures.

79. Mais je voudrais faire certains commentaires qui s'adressent surtout au représentant de la Jordanie. Parlant du peuple arabe de Palestine, il a commodément oublié les habitants palestiniens de Jordanie.

80. Le fait est que sur 2,8 millions d'Arabes de Palestine, plus de 1,7 million, y compris quelque 650 000 sur la rive occidentale, sont citoyens du Royaume de Jordanie et détiennent des passeports jordaniens, alors qu'un demi-million sont citoyens d'Israël et détiennent des passeports israéliens. Donc, environ 80 p. 100 de tous les Arabes de Palestine sont citoyens des deux pays, la Jordanie et Israël.

81. En outre, 80 p. 100 du territoire de la Palestine sous le Mandat sont constitués par l'actuel Royaume hachémite de Jordanie. Ces faits ne nous amènent qu'à réitérer la conviction du Gouvernement d'Israël que la solution ultime du problème de la Palestine arabe doit se situer dans le cadre d'un accord de paix — et je souligne, un accord de paix — entre Israël et la Jordanie. Mais nous ne réaliserons pas cet accord si M. Nuseibeh pose déjà des conditions préalables aux négociations qui pourraient avoir lieu, en exigeant qu'Israël se retire sans tarder et restitue aux Palestiniens ce qu'il appelle "leurs droits nationaux légitimes et... leurs aspirations, étant entendu que la Jordanie reconnaît l'OLP comme... seul représentant authentique du peuple palestinien" [*ibid.*, par. 144].

82. Maintenant, il devrait se décider. Le Gouvernement de la Jordanie et le Gouvernement d'Israël ont donné leur accord aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) en tant que bases de négociation entre des parties libres et égales aux négociations. Tous les éléments des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) font partie d'un ensemble et la Jordanie devrait bien comprendre, comme le comprend la communauté internationale maintenant, que nous ne nous laisserons pas imposer des solutions qui préjugent par avance les négociations et qui posent des conditions préalables.

83. J'ai été très intéressé de noter ce que le représentant de la Jordanie a dit quant à la reconnaissance de l'OLP. Franchement je ne l'ai pas remarqué.

84. La moitié du Parlement jordanien reste à ce jour composée de représentants de la rive occidentale. Les maires de la rive occidentale rendent hommage au roi Hussein et reçoivent des prêts aux fins du développement de son gouvernement, en plus bien entendu de ceux qu'ils reçoivent du Gouvernement d'Israël. En fait, la fonction publique jordanienne continue d'administrer la rive occidentale.

85. Aucun membre de l'OLP n'oserait se montrer en Jordanie car il risquerait d'y perdre la vie. Qui pensent-ils tromper ? Pourquoi tout ce faux-semblant ? M. Nuseibeh veut-il vraiment nous dire que lui, un Arabe de Palestine, fi's éminent d'une famille palestinienne, représentant le Royaume hachémite de Jordanie, ou que les représentants de la rive occidentale au Parlement jordanien, ou les maires librement élus de la rive occidentale au cours des seules élections libres du monde arabe, ou un fort pourcentage du Cabinet représentent moins bien les Arabes de Palestine que Yasser Arafat, né au Caire, ou les dirigeants émigrés de Beyrouth ?

86. Il nous a demandé l'autre jour :

"Devons-nous laisser passer une si précieuse occasion, qui pourrait ne plus se représenter... ou bien devons-nous continuer notre dérive inexorable vers un catalysme inévitable ?" [*ibid.*, par. 131.]

87. Ensuite, à ma profonde surprise, il a répondu que cela dépendait surtout de ce que nous ferions ou ne ferions pas au Conseil aujourd'hui. Je pense qu'il plaisante. Croit-il vraiment que ce genre de débat stérile, qui ne fait que gaspiller du temps, constitue la bonne manière de résoudre le problème du Moyen-Orient ?

88. Assurément, la délégation jordanienne ne peut croire qu'il en est ainsi dans le cas d'une discussion qui nous a été imposée, à elle et aux autres délégations arabes, par le représentant de l'Égypte, sans préavis, et dont elle n'a été informée que quatre heures après que les Égyptiens eurent présenté leur demande au Président du Conseil de sécurité. Elle ne peut certainement pas croire que cette réunion, qui est un élément de la course au prestige interarabe, constitue le cadre où nous pouvons résoudre ces problèmes.

89. Le représentant de la Jordanie connaît Israël : il s'y est rendu; il a parlé aux Israéliens. Je ne veux absolument pas dire qu'il les aime ou qu'il approuve leur politique. Mais au moins, lui et les membres de sa famille — avec certains desquels je n'ai pas seulement fait des études à Jérusalem mais que j'ai rencontrés au cours d'un dialogue — connaissent le fait qu'en Israël il y a une société libre et ouverte à laquelle on peut parler, où on peut faire des rencontres et qui

se prête aux influences, conformément à tout processus démocratique normal. Du reste, je dois lui demander ainsi qu'à ses collègues arabes ce qu'ils feraient tous en fait de discours s'ils n'avaient pour source la presse israélienne libre et non muselée ?

90. Personnellement, j'ai présidé à Tel-Aviv une réunion où a parlé son éminent frère et au cours de laquelle il a flétri la politique israélienne.

91. Ce que j'essaie de dire c'est que la résolution 338 (1973) du Conseil demande aux Etats parties de se réunir et de négocier. Il y a quelques jours à peine, le Premier Ministre d'Israël a redit notre disposition à aller à Genève pour la reprise de la Conférence telle que constituée à l'origine.

92. Comment allons-nous arriver à une solution ? Faut-il déplorer ici que les choses ne restent pas immobiles, alors que les pays arabes ne savent faire autre chose que demander des réunions du Conseil pour pouvoir nous couvrir d'injures ?

93. Pourquoi ne pouvons-nous commencer le processus de négociation ? Pourquoi ne pouvons-nous nous réunir même ici et parler comme des êtres civilisés ? Comment allons-nous faire des progrès, quels qu'ils soient, si nous ne nous réunissons pas pour parler ? Comment les autres conflits ont-ils jamais été résolus sans que les parties s'entretiennent ? Pourquoi les pays arabes ne peuvent-ils surmonter cette crainte profonde de nous parler, ici ou ailleurs ? Comment pensez-vous que nous pourrions faire des progrès ici ou ailleurs ?

94. Je m'adresse au représentant de la Jordanie parce qu'il se trouve que je me réfère à un paragraphe de son discours ; mais je ne parlais pas qu'à lui et cet appel s'adresse tout autant à tous les représentants des pays avec lesquels nous avons des frontières communes.

95. Je tiens à dire les choses de manière explicite et très claire : tant que vous refuserez de nous parler, cela voudra dire que vous ne reconnaissez pas notre droit d'exister. Or tant que vous ne reconnaîtrez pas notre droit d'exister, vous ne pouvez espérer nous voir répondre à vos vœux, dans ce domaine ou dans d'autres. Cela étant, pourquoi nous critiquer quand nous ne restons pas à ne rien faire dans les territoires pour attendre votre bon plaisir ?

96. Vous avez dit ici que l'OLP représentait les Arabes de Palestine. Vous connaissez le pacte de l'OLP comme moi, ce pacte qui déclare à l'article 19 que l'existence de l'Etat d'Israël est nulle et non avenue, qui nie à l'article 20 tout lien historique entre le peuple juif et la Terre Sainte, et qui rejette à l'article 21 toute forme de solution au problème autre, en fait, que la destruction d'Israël.

97. Croyez-vous vraiment que vous trouverez en Israël ou ailleurs une seule personne de bon sens pour

accepter cette absurdité ? Je me joins à M. Nuseibeh dans sa prière pour que nous laissions pas passer une occasion précieuse. Nous ne devons pas laisser passer cette occasion, et pour cette raison unissons-nous comme des gens civilisés, commençons à parler, à nous comprendre, et saisissons ensemble cette occasion précieuse. Abandonnons cette rhétorique interminable, horrible et inutile que nous entendrons à nouveau dès que j'aurai terminé et, ensemble, nous qui représentons deux grandes religions, deux grandes cultures qui ont tant apporté à l'humanité, unissons-nous pour saisir cette occasion.

98. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Arabie saoudite une lettre par laquelle il demande à être invité, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, à participer à notre discussion sans droit de vote. Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire et à la pratique établie au Conseil de sécurité, je propose d'inviter le représentant de l'Arabie saoudite à participer à la discussion sans droit de vote.

99. J'invite donc le représentant de l'Arabie saoudite à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'il sera invité à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra son tour de parole.

*Sur l'invitation du Président, M. Baroody, représentant de l'Arabie saoudite occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

100. M. OVANNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*interprétation du russe*) : La délégation soviétique se réserve le droit d'intervenir sur la question qu'examine le Conseil à l'une des prochaines séances. Si elle est contrainte de prendre la parole aujourd'hui, c'est en raison de la déclaration du représentant d'Israël, M. Herzog. Ce n'est pas la première fois qu'il adopte la même attitude. Lorsqu'on examine la question des territoires arabes occupés par Israël en 1967, il préfère parler de n'importe quoi, en particulier de la situation au Liban, comme les membres du Conseil l'ont remarqué.

101. S'il fallait croire ce que dit le représentant d'Israël, il n'y a pas de pays qui se soucie davantage que le sien de la souveraineté du Liban, de son avenir et de l'inviolabilité de ses frontières. M. Herzog signale son agrément, mais en est-il vraiment ainsi ? Pourtant, tout le monde sait que l'une des causes principales des événements tragiques du Liban est la politique d'Israël qui s'ingère grossièrement dans les affaires de ce pays arabe. Le représentant d'Israël s'empresse de dire que tout cela n'est que de la propagande communiste.

102. Je me permettrai toutefois d'attirer l'attention des membres du Conseil sur un document du Conseil, un rapport complémentaire qui a trait à l'application

du cessez-le-feu dans le secteur Israël-Liban et qui émane du chef d'état major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve [S/11663/Add.32]. Ce rapport expose des faits recueillis par des observateurs impartiaux des Nations Unies. Et puisque le représentant d'Israël a parlé du Liban, voici ce que stipule le rapport, qui porte sur le mois d'octobre 1976 : premièrement, des membres des forces israéliennes ont continué d'occuper quotidiennement, pendant la journée, six positions situées du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armistice; deuxièmement, il y a eu 14 cas de tirs effectués à travers la ligne de démarcation de l'armistice, dont un avec échange de feux; troisièmement, il y a eu six cas de violation des eaux territoriales libanaises par des bâtiments des forces navales israéliennes; quatrièmement, au cours de la période considérée, 26 survols par des avions à réaction des forces israéliennes ont été signalés.

103. Voilà des faits qui indiquent la situation réelle et le rôle véritable d'Israël au Liban. Ce sont des faits rassemblés par des observateurs des Nations Unies. Ainsi, on peut conclure qu'Israël non seulement s'obstine à occuper les territoires arabes dont il s'est emparé depuis 1967 mais que, par une agression et une occupation rampantes, il s'efforce de violer la souveraineté d'un autre pays arabe, en l'occurrence, le Liban. C'est à tout cela que devraient réfléchir les membres du Conseil lorsque le représentant d'Israël prend la parole sur ce problème.

104. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant d'Israël pour un point de précision.

105. M. HERZOG (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Je demanderai au représentant de l'Union soviétique de bien vouloir préciser s'il s'est produit au cours des incidents dont il a parlé des pertes en vies humaines, et si, à cette époque, les forces israéliennes qui, prétend-il, se trouvaient dans le sud du Liban, étaient les seules forces étrangères au Liban ?

106. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*interprétation du russe*) : Je constate que le représentant d'Israël ne dément pas la violation de l'espace aérien du Liban par des avions israéliens, la violation des eaux territoriales libanaises par les forces navales israéliennes ou l'occupation du territoire libanais par les troupes israéliennes.

107. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le prochain orateur est le représentant de la Mauritanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

108. M. EL HASSEN (Mauritanie) : La tâche à laquelle est confronté le Conseil encore une fois est une tâche difficile et importante : difficile et importante en raison aussi du caractère explosif de la situation qui prévaut au Moyen-Orient. Mais connaissant,

Monsieur le Président, vos qualités de diplomate distingué et de grand talent, l'engagement de votre pays, le Panama, aux côtés des peuples qui luttent pour la reconnaissance de leurs droits imprescriptibles, nous sommes sûrs que, sous votre présidence, le Conseil de sécurité saura faire face à ces difficiles et importantes tâches dont je viens de parler. Qu'il me soit donc permis, Monsieur le Président, de vous adresser nos félicitations.

109. Pour la troisième ou la quatrième fois consécutive cette année, le Conseil se préoccupe de la situation qui règne dans les territoires arabes occupés. Si le Conseil s'est trouvé saisi de cette question à diverses reprises, ce n'est pas parce que la rhétorique, au sein de cette enceinte constituée une fin en soi pour les pays arabes, comme l'a laissé entendre le représentant de Tel-Aviv; ce n'est pas non plus parce que les pays arabes ne sont pas en mesure de répondre à la violence par la violence. Si le Conseil s'est trouvé saisi de la situation, c'est parce qu'il est essentiellement investi par la Charte des Nations Unies d'une responsabilité primordiale : celle du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Or les pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés, la répression aveugle qui caractérise la politique d'Israël dans ces territoires, sa politique de peuplement et de spoliation des terres arabes, tout cela constitue, c'est le moins que l'on puisse dire, une menace à la paix dans cette région et, par-delà, une menace directe à la paix internationale.

110. Il est dès lors évident que le devoir du Conseil de sécurité est de se saisir lui-même de cette situation et de prendre les mesures que lui dicte la Charte en pareille circonstance pour écarter cette menace à la paix et prévenir l'aggravation d'une situation qui peut exploser à tout moment. Je pense donc que le Conseil devrait être reconnaissant au représentant de l'Egypte d'avoir attiré son attention une fois encore sur la gravité de cette situation.

111. Nous savons que le Conseil a déjà examiné la situation au Moyen-Orient et qu'il en a étudié les divers aspects. Nous savons aussi qu'il a adopté un certain nombre de résolutions traitant de cette situation. Mais ni cet examen par le Conseil ni les résolutions qu'il a adoptées n'ont pu empêcher jusqu'à présent le retour à la violence, sous forme de répression ou sous forme de guerre à grande échelle. Tel est bien le cas, et je crois qu'aucun pays ne le conteste. Et si c'est le cas, c'est parce que les décisions du Conseil n'ont pas pu être appliquées à cause de deux éléments essentiels : le premier de ces éléments, c'est l'arrogance et l'intransigeance d'Israël et le deuxième, c'est que ces résolutions du Conseil souffrent d'une lacune fondamentale.

112. L'intransigeance d'Israël et son arrogance ont empêché l'aboutissement de tous les efforts de paix qui ont précédé la guerre de 1973. Israël a refusé de se retirer des territoires arabes qu'il a occupés en

1967 à la suite de son agression contre les pays arabes voisins de la Palestine. Non seulement il a opposé son refus à tous les efforts de médiation, mais il s'est engagé dans une politique systématique de colonisation et d'établissement de colonies de peuplement, dans ces territoires, procédant en même temps au déplacement des populations arabes et à leur spoliation. Il est certain que cette attitude d'Israël a été à l'origine de la guerre de 1973.

113. Aujourd'hui, la situation n'a pas fondamentalement changé par rapport à celle qui prévalait en 1973 et, les mêmes causes engendrant les mêmes effets, il est probable, sinon sûr, que les pratiques israéliennes dans les territoires arabes occupés et le refus d'Israël de se plier aux décisions de la communauté internationale conduiront une fois encore à une guerre dont personne ne peut prédire les conséquences, tant sur la région que sur la paix internationale. Israël avait réussi, dans le passé, grâce à une propagande perfectionnée, à accrédi-ter l'idée que ses voisins voulaient le jeter à la mer. Mais aujourd'hui aucun pays ne peut accorder la moindre foi à un schéma si simpliste et si grotesque. C'est bien l'inverse qui est à craindre aujourd'hui. Les territoires des pays arabes sont occupés et annexés par la force; leurs populations sont déplacées et spoliées dans leurs biens; une politique de génocide à l'égard du peuple de Palestine, entreprise depuis plus d'un quart de siècle, se poursuit à ce jour, toujours aveugle et implacable.

114. On le voit donc, la politique des autorités sionistes de Tel-Aviv a consisté jusqu'ici à ignorer les résolutions du Conseil qui leur demandent de se retirer des territoires arabes occupés. Mais j'avais dit tout à l'heure qu'il y a un deuxième élément qui a rendu jusqu'ici l'action du Conseil sans effet pratique, à savoir que ses résolutions souffrent d'une lacune essentielle qui a largement contribué à cette inefficacité. C'est le fait, essentiellement, d'avoir mis entre parenthèses la cause principale, sinon la cause première, de la situation au Moyen-Orient : la question du peuple de Palestine. Il est évident qu'aucune paix juste et durable ne peut être établie dans cette région sans la reconnaissance des droits nationaux inaliénables du peuple de Palestine. Telle est la réalité qui s'est imposée ces dernières années à l'ensemble de la communauté internationale.

115. L'Assemblée générale elle-même a adopté de nombreuses résolutions sans équivoque à cet égard. La participation des représentants de l'OLP aux débats du Conseil de sécurité depuis le début de cette année constitue elle aussi une illustration de cette tendance générale. Le Conseil, pour rester à la hauteur de ses responsabilités et pour combler la lacune qui a caractérisé jusqu'ici ses résolutions sur le Moyen-Orient, doit tenir compte de cette tendance. Nous pensons en effet que le Conseil ne peut continuer à éviter la reconnaissance d'une réalité chaque jour plus évidente, qui est le fait palestinien. Il ne peut non plus continuer à rester les bras croisés devant les pratiques

israéliennes dans les territoires arabes occupés. Il ne peut rester indifférent devant la menace à la paix et à la sécurité internationales que constitue la politique israélienne d'occupation et d'annexion par la force. Le Conseil, gardien de la paix mondiale, doit manifester à Israël sa réprobation la plus énergique en lui indiquant que sa politique peut conduire à une nouvelle confrontation aux conséquences imprévisibles. Nous plaçons, pour notre part, nos espoirs dans le Conseil et nous sommes confiants qu'il saura répondre à notre attente.

116. Le représentant d'Israël a eu recours au disque, combien usé, qu'il a l'habitude de faire entendre au Conseil lorsqu'il s'agit pour celui-ci de faire face à ses graves et immédiates responsabilités. Il a eu recours à ce disque pour détourner l'attention des membres du Conseil, et c'est ainsi qu'il a parlé de la division dans le monde arabe, qu'il a parlé du Liban, qu'il a parlé des divergences qui existent çà et là dans le monde arabe. Nous avons eu l'occasion dans le passé de dire aux représentants de Tel-Aviv que les pays arabes peuvent connaître des divergences, des divergences quelquefois profondes; mais je puis l'assurer qu'il fait un mauvais pari s'il mise sur ces divisions — et je crois que ce qui s'est passé en 1973 aurait dû déjà servir de leçon aux représentants d'Israël.

117. Si nous écoutons le représentant d'Israël, nous avons l'impression que tout le monde a tort et que, seul, le représentant de Tel-Aviv a raison. Le monde nous est présenté à l'envers, où l'occupation devient la cause de la prospérité et de la liberté, où l'esclavage devient un objectif recherché. Si nous entendons le représentant d'Israël, nous croyons honnêtement que nous sommes dans un monde à l'envers.

118. Tout le monde — la communauté internationale qui a condamné Israël pour ses pratiques, qui a exigé qu'Israël cesse ses pratiques dans les territoires arabes occupés, qui a exigé qu'Israël se retire de ces territoires, qui a exigé qu'Israël se conforme au droit, se conforme aux décisions du Conseil de sécurité, se conforme aux décisions de l'Assemblée générale — tout ce monde a tort. Israël se présente aujourd'hui devant le Conseil et essaie de faire le moralisateur. Je pense qu'il s'agit là d'une insulte au Conseil de sécurité, d'une insulte à la conscience de chacun de nous.

119. Les pays arabes se sont présentés devant le Conseil. Ils sont en mesure de répondre à la violence par la violence. Ils sont en mesure de ne pas saisir le Conseil, mais le Conseil est investi d'une responsabilité essentielle, celle du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le devoir du Conseil, sans qu'il ait besoin d'être saisi par un pays arabe quelconque, est de se saisir lui-même de cette situation et de montrer sa reconnaissance à ceux qui ont attiré son attention sur cette situation.

120. Je crois que le représentant d'Israël verrait peut-être le monde tel qu'il est — et non pas tel qu'il

veut qu'il soit — si lui-même se mettait dans une position à l'envers.

121. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le prochain orateur est le représentant du Bangladesh. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

122. M. KAISER (Bangladesh) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier ainsi que les autres membres du Conseil de sécurité d'avoir permis à ma délégation de prendre part à la discussion actuelle sur la situation dans les territoires arabes occupés. Nous tenons également à vous féliciter, ainsi que votre pays, de votre accession à la présidence du Conseil. Nous sommes certains que, sous votre direction sage et habile, les délibérations du Conseil aboutiront au succès.

123. Le conflit du Moyen-Orient et la situation dans les territoires arabes occupés par Israël retiennent fréquemment et depuis longtemps l'attention du Conseil de sécurité et des autres organes des Nations Unies. La dernière fois que le Conseil a discuté de la situation, qui va toujours s'aggravant, dans les territoires arabes occupés, était au mois de mai de cette année. A ce moment-là [1922<sup>e</sup> séance], le Président du Conseil, au nom de la majorité des membres du Conseil, avait exprimé une vive préoccupation en ce qui concernait la situation dans les territoires arabes et le bien-être de la population de ces territoires. Il avait également déploré les mesures prises par Israël pour modifier la composition démographique ou le caractère géographique de ces territoires, les déclarant illégaux et constituant un obstacle à la paix. Une opinion semblable a été exprimée à plusieurs reprises et dans les termes les plus fermes par le Conseil, d'autres organes des Nations Unies et les Etats Membres.

124. Si nous nous tournons vers les mois qui se sont écoulés depuis lors, nous constatons qu'Israël, au mépris total de l'opinion de la communauté internationale, de ses amis et de ses alliés proches et de tout le monde, a continué la même politique sournoise d'annexion. Si quelque chose a changé, c'est dans le sens du pire. Chaque jour qui passe, la politique d'Israël devient plus effrontée, plus flagrante et plus arrogante.

125. Le représentant de l'Egypte, au début de la discussion, le 1er novembre [1966<sup>e</sup> séance], a décrit en détail la manière dont Israël appliquait un plan ouvert et bien organisé d'annexion des territoires arabes qu'il occupait et procédait à l'élimination progressive de tous vestiges de la présence palestinienne dans la région. Ces plans à long terme, systématiques et cyniques, apparaissent dans les documents officiels israéliens. Ces programmes et ces actes du Gouvernement israélien montrent clairement son objectif qui consiste à effacer le nom de la Palestine et l'existence du peuple palestinien et à repousser toujours davan-

tage ses frontières flottantes dans un mouvement toujours plus large de colonisation.

126. Mais cette évolution comporte des conséquences sinistres pour les perspectives de paix au Moyen-Orient. Nous avons toujours cru et continuons de croire que la pleine reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien et l'évacuation de tous les territoires arabes occupés par Israël constituent deux conditions essentielles d'un règlement juste et durable du conflit du Moyen-Orient. La politique d'Israël vise manifestement à empêcher la réalisation de ces deux conditions nécessaires à un règlement durable. On n'a donc pas d'autre choix que de conclure qu'Israël n'a aucun intérêt à voir s'instaurer la paix.

127. J'ai également le devoir de signaler au Conseil un autre aspect de la situation dans les territoires arabes, qui découle de la politique d'Israël à l'égard du peuple palestinien et nous affecte directement : c'est la question du statut des sanctuaires religieux de l'Islam. Les territoires aujourd'hui occupés par Israël abritent certains des sanctuaires les plus sacrés auxquels nous sommes profondément et indéfectiblement attachés. Le premier d'entre eux est, bien sûr, la Ville sainte de Jérusalem. Ma délégation a eu l'occasion d'exprimer la sérieuse inquiétude qu'éprouvent les Musulmans du monde entier devant les tentatives d'Israël de profaner les sanctuaires sacrés de l'Islam qui se trouvent dans cette ville. Cette situation n'a pas changé. En outre, nous nous apercevons maintenant qu'Israël poursuit la même politique dans d'autres territoires occupés. Israël doit bien comprendre que le monde musulman n'acceptera jamais la politique qu'il poursuit. Permettre à Israël de perpétuer la loi de la jungle serait approuver le sacrilège contre les sentiments religieux d'un vaste secteur de l'humanité, adepte de l'une des principales religions du monde, l'Islam, successeur de la religion d'Ibrahim Al-Khalil. Cela reviendrait en outre à refuser aux Palestiniens un droit légitime sur leur pays. La communauté mondiale doit agir dès maintenant fermement ou faire face à des conséquences dont aucun d'entre nous ne saurait prédire l'étendue.

128. Le représentant d'Israël nous a fait ce que nous considérons être une dissertation à la fois sur l'histoire et la religion. Nous ne discutons pas l'histoire de nos ancêtres, ni ne comparons ici l'histoire glorieuse des grandes religions et des civilisations anciennes. Nous avons à nous occuper des hideuses réalités du Moyen-Orient et de ses souffrances, dont Israël n'est pas seulement responsable mais dont il est le seul artisan.

129. M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je suis certain que vos grandes qualités et votre expérience de diplomate permettront au Conseil d'obtenir des résultats très positifs sous votre direction. Qu'il me

soit permis également de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Akhund, du Pakistan, pour la façon très sage et très compétente dont il a présidé le Conseil pendant le mois d'octobre.

130. Une fois de plus, le Conseil se réunit pour examiner la situation dans les territoires arabes occupés. Comme lorsqu'il s'est réuni au mois de mars et au mois de mai, nous sommes saisis d'une plainte spécifique contre la puissance d'occupation dont les mesures de répression à l'encontre des habitants palestiniens rendent la situation de plus en plus explosive dans les territoires arabes occupés. La gravité de cette situation a été exposée au Conseil le 1er novembre par les représentants de l'OLP, de l'Égypte, de la Jordanie et de la Syrie [ibid.]. Je ne vais donc pas m'attarder sur les détails si pénibles des actes perpétrés par Israël contre la population de Palestine dans les territoires occupés. Je voudrais au contraire souligner les causes des incidents qui se sont produits, comme par exemple ceux d'Hébron.

131. Comme nous l'avons dit au mois de mars, les incidents survenus à Jérusalem et dans d'autres villes de la rive occidentale sont le résultat de l'occupation par Israël des territoires arabes. Ceci a été dit, à très juste titre, par le représentant de l'OLP à l'ouverture de ce débat, lorsqu'il a déclaré que la racine des problèmes qui se posent dans les territoires occupés résidait dans l'occupation elle-même. Autrement dit, tant qu'Israël continuera d'occuper les territoires arabes et de refuser d'octroyer au peuple de Palestine ses droits inaliénables, il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient. Il appartient donc à Israël de prendre des mesures pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil en vue de faciliter la restauration de la paix dans la région.

132. Les incidents d'Hébron sont un avertissement : si Israël continue d'ignorer les appels répétés du Conseil, il faut qu'il comprenne que la résistance, dans les territoires arabes occupés, se poursuivra sous la forme de grèves, de manifestations, et autrement, jusqu'à la victoire. En effet, on ne saurait vaincre la détermination et le courage de ceux qui luttent pour une juste cause. Le peuple de Palestine, qui est au cœur du conflit arabo-Israélien, continuera de lutter jusqu'à la victoire. Les Palestiniens ne sauraient rester plus longtemps des réfugiés misérables.

133. C'est pourquoi la communauté internationale a reconnu le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, notamment son droit d'établir un Etat indépendant. A cet égard, ma délégation, avec beaucoup d'autres, a condamné, en juin de cette année [1938e séance], l'abus fait du droit de veto par un membre permanent, ce qui a empêché l'adoption du rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. En refusant d'affirmer le droit du peuple de Palestine à une patrie indépendante, le Conseil a manqué à son devoir de contribuer à la restauration de la paix au Moyen-Orient.

134. On aurait pu croire qu'Israël, né grâce au partage de la Palestine, aurait été le premier à remédier au tort fait au peuple palestinien. Au contraire, Israël continue de prendre des mesures qui vont à l'encontre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, dans le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés<sup>1</sup>, on fait état d'incidents graves, de violations des droits de l'homme par la puissance occupante. Israël continue de chasser les Arabes des territoires occupés. Dans la Jérusalem occupée et dans la bande de Gaza, Israël a déporté des milliers de personnes d'une partie du territoire à l'autre. Il refuse à ceux qui ont fui les territoires occupés le droit de retourner dans leurs foyers. Il démolit les maisons et se livre à des expropriations. Pis encore, Israël poursuit une politique d'annexion en établissant des colonies de peuplement permanentes. En créant des colonies de peuplement juives dans les territoires arabes occupés, Israël veut sans doute mettre le monde devant un fait accompli. Ma délégation déplore cet état de choses et invite Israël à s'abstenir de nouveaux actes visant à annexer les territoires occupés et à en modifier la structure démographique.

135. Il appartient maintenant au Conseil de prendre des mesures positives pour forcer Israël à appliquer ses résolutions. Pendant trop longtemps, le Conseil s'est vu réduit à l'inaction par l'usage du veto. Le peuple de Palestine ne peut être privé indéfiniment de son droit à une patrie indépendante. Pendant toute l'histoire de l'humanité, aucun peuple n'a accepté de se trouver pour toujours dans une telle situation sans lutter. Si les autorités israéliennes croient que leurs actes de répression vont briser la volonté et la résistance du peuple palestinien, elles se trompent. C'est oublier les leçons de l'histoire, et une leçon particulièrement pertinente est celle du peuple juif lui-même. Les oppresseurs actuels du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés n'arriveront pas plus à leurs fins que les oppresseurs du peuple juif il y a presque 40 ans. La question n'est donc pas de savoir si le peuple palestinien réalisera ses aspirations légitimes, elle est de savoir quand et comment il le fera. Que ce but soit atteint de façon pacifique ou par de nouveaux actes de violence dépendra de l'attitude d'Israël et de ceux qui l'appuient. Ma délégation croit que si ces partisans d'Israël voulaient être impartiaux et reconnaître les droits du peuple palestinien, il serait possible d'obliger Israël à remplir ses obligations. Mais tant qu'Israël se saura assuré de cet appui, il continuera de violer avec impudence les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

136. Le moment est donc venu pour le Conseil d'exercer sa volonté collective et de dire à Israël, de façon non équivoque, que l'organe suprême de maintien de la paix et de la sécurité internationales ne saurait tolérer que l'on fasse fi de ses décisions. Le Conseil devrait maintenant donner force et vigueur à ses décisions en demandant instamment à Israël



d'appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui ont pour but de rendre au peuple palestinien son droit intrinsèque à l'autodétermination. Si Israël ne se conforme pas à la volonté collective du Conseil, il est normal que ce dernier prenne les mesures appropriées aux termes de la Charte.

137. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Égypte, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

138. M. ABDEL MEGUID (Égypte) (*interprétation de l'anglais*) : Comme d'habitude, le Conseil de sécurité, une fois de plus, a dû entendre un flot de mensonges, de distorsions et d'allégations de la part du représentant d'Israël. Il a essayé de minimiser l'intelligence des membres du Conseil car il croit qu'en répétant sans cesse la vieille histoire d'Israël, certains finiront bien par l'avalier.

139. Il est même allé jusqu'à dire que la décision du Conseil de se réunir constituait une insulte. Une fois encore, il a essayé de détourner l'attention du Conseil de la question à l'examen en se référant à la situation au Liban. Il est maintenant évident pour tout le monde qu'Israël craint que la paix ne revienne au Liban et que ses intérêts résident dans la poursuite du conflit dans ce pays. Or il ne sert à rien de verser des larmes de crocodile sur la situation au Liban, alors qu'Israël continue de commettre ses crimes dans les territoires arabes occupés.

140. Je n'ai guère besoin de rappeler aux membres du Conseil que le Conseil se réunit pour examiner les pratiques israéliennes illégales dans les territoires arabes occupés et que les conditions qui règnent dans ces territoires relèvent de la responsabilité directe du Conseil.

141. Le représentant d'Israël a eu recours à sa tactique habituelle qui consiste à brouiller les cartes et à détourner l'attention en invoquant divers arguments qui ne sont d'aucune pertinence. Le cœur du problème que nous examinons réside dans l'occupation militaire israélienne et ses dangereuses ramifications et non — je le répète — dans la situation interne au Liban. Ce qui s'est produit au Liban est profondément regrettable, mais cela ne doit en rien permettre à Israël de justifier la poursuite continue de ses desseins expansionnistes dans les territoires arabes occupés.

142. Je n'entends pas m'étendre sur les événements du Liban, mais je me dois de dire que l'on essaie de redresser la situation dans ce pays dans le cadre des efforts des nations arabes à la suite des rencontres au sommet de Riyad et du Caire qui ont eu lieu en octobre de cette année.

143. Israël n'hésite jamais à s'ingérer dans les problèmes internes arabes et de les exacerber, car il estime qu'après un Arabe mort, il n'y a rien de mieux

qu'un Arabe mutilé. Mais, à la grande consternation d'Israël, l'unité arabe se rétablit et le *Washington Post* du 28 octobre disait :

“On craint de plus en plus en Israël que la division parmi les pays arabes ne touche à sa fin. La Conférence arabe au sommet qui s'est tenue au Caire a fait beaucoup pour restaurer l'unité arabe et la solidarité arabe a été renforcée à la suite de cette conférence ainsi que de la réunion moins importante de six parties, qui a eu lieu à Riyad, en Arabie saoudite. Le rapprochement entre la Syrie et l'Égypte est maintenant une réalité.”

144. Le représentant d'Israël a trouvé opportun de lancer tout d'abord ses allégations en dehors du Conseil. Il déclare, dans le communiqué de presse publié par la mission de son pays le 1er novembre, que la teneur de ma lettre adressée au Président du Conseil et l'examen auquel nous nous livrons n'ont pas le moindre rapport avec la véritable situation existant dans la région. Ma lettre a été distribuée à tous les membres du Conseil.

145. Ose-t-il nier l'un quelconque des points mentionnés dans ma lettre ? Son gouvernement a-t-il ou non arrêté arbitrairement de nombreuses personnes à Gaza et sur la rive occidentale ? Son gouvernement a-t-il ou non imposé le couvre-feu dans plusieurs villes de la rive occidentale ? Son gouvernement a-t-il ou non accepté que des groupes extrémistes se livrent à des actes de profanation ? Son gouvernement a-t-il ou non établi des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés et ne continue-t-il pas à le faire ? Les réponses à ces questions sont fort bien connues et se trouvent dans les déclarations prononcées par les dirigeants du Gouvernement israélien eux-mêmes. J'ose espérer que le représentant d'Israël lira l'article publié à cet égard dans le *New York Times*, journal qui a pourtant des sentiments d'amitié envers Israël. Cet article, qui traite du traitement infligé aux Arabes par son gouvernement, a été publié le 2 novembre, il y a deux jours. Je me permets de n'en citer que quelques lignes :

“[Ce sont] des citoyens de deuxième classe. Les problèmes des Arabes d'Israël... sont devenus plus urgents au cours des mois récents en raison des protestations que les Arabes d'Israël, autrefois résignés à leur sort, ont commencé à soulever et à la suite d'un rapport controversé émanant d'un fonctionnaire israélien, qui a indigné plusieurs membres de ce groupe minoritaire.”

Cet article a été écrit à Jérusalem par M. William E. Farrell, et il porte la date du 1er novembre. J'y reviendrai plus tard dans ma déclaration.

146. Le représentant d'Israël a ensuite accusé l'Égypte de tromper le Conseil de sécurité, organe qui, selon ses propres mots, est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si le repré-

sentant d'Israël accorde une crédibilité quelconque à ses propres paroles, comment peut-il croire que les actions et les mesures auxquelles se livre son gouvernement dans les territoires occupés sont compatibles avec la paix et la sécurité ? Je ne crois pas qu'il en soit ainsi.

147. Le fait est que nous avons demandé la convocation de ces réunions du Conseil pour la bonne raison que ces actes constituent un danger à la paix et à la sécurité dans la région et que leur persistance risque de conduire à une explosion de la situation.

148. Le représentant d'Israël a également accusé l'Égypte et les autres pays du monde arabe d'avoir demandé la convocation du Conseil après la réunion de Riyad. Je lui répondrai que nous avons en effet soumis notre cas au Conseil de sécurité après et avant la réunion de Riyad.

149. Croit-il que l'Égypte et les autres pays arabes resteront les bras croisés alors que leurs frères des territoires occupés par Israël sont assassinés, arrêtés, torturés et déportés, leurs maisons démolies, leurs terres expropriées et que des éléments étrangers s'installent parmi eux pour s'emparer de leur propre territoire ?

150. Si nous n'avions pas informé le Conseil, organe responsable au premier chef de la paix et de la sécurité internationales, de ces mesures répressives et honteuses, nous aurions manqué à nos obligations au titre de la Charte.

151. Je comprends fort bien sa honte et son embarras alors que les actes de son gouvernement sont dénoncés au sein du Conseil et dans d'autres organes des Nations Unies. Mais à quoi peut-il donc s'attendre ? Comment ne serait-il pas tout aussi gêné que son gouvernement devant le rapport Koenig. Bien sûr, son gouvernement n'est pas gêné en raison de son contenu, mais du fait qu'il a été porté à la connaissance de l'opinion publique mondiale. Le *Jewish Observer* de septembre 1976 a fort bien décrit la réaction des dirigeants israéliens qui ont approuvé le rapport en publiant ce qui suit : "Les conclusions du rapport leur semblaient acceptables en principe, mais ils estimaient que le fait que la presse avait réussi à s'en emparer était presque aussi grave qu'une trahison nationale".

152. Où se trouve donc M. Koenig ces jours-ci ? Il a certainement conservé ses fonctions et peut-être s'attend-il à être promu très bientôt. En fait, le Gouvernement israélien a commencé à concrétiser ses suggestions, notamment en établissant de nouvelles colonies de peuplement dans les lieux où les Arabes vivent.

153. Le représentant d'Israël n'a nié aucun des éléments du rapport Koenig. Il a par ailleurs, essayé d'utiliser l'argument fort timide du Premier Ministre

de son pays concernant ce rapport, oubliant de mentionner que le Ministre israélien de l'intérieur avait déclaré avoir parfaitement confiance en M. Koenig.

154. Je tiens à ce stade à citer un autre extrait de l'article paru dans le *New York Times* du 2 novembre qui traite du rapport Koenig, dont je viens de faire mention :

"La réaction [à la situation dans les territoires arabes occupés] a été aggravée par la position de M. Koenig, qui en tant que haut fonctionnaire du Ministère de l'intérieur en Galilée, avait beaucoup à dire au sujet des allocations de fonds aux municipalités."

Et l'article continue :

"Mais les Arabes d'Israël restent amers parce qu'on n'a pas renvoyé M. Koenig, et son mémorandum a apporté beaucoup d'eau aux moulins de la propagande anti-israélienne."

155. Le représentant d'Israël essaye de faire accroire au Conseil que les dirigeants musulmans de la rive occidentale occupée jugent satisfaisants l'administration et la façon d'agir d'Israël au cours des dernières semaines. Mais je le prie de se référer à la lettre que les dirigeants musulmans ont envoyée au Gouverneur militaire israélien il y a quelques jours. Cette lettre a été publiée le 27 octobre dans le quotidien *Al-Shaab*. On y trouve les exigences suivantes : premièrement, la libération des étudiants détenus qui avaient agi mus par leur zèle religieux et à la suite de provocations de la part des habitants de Kiryat Arba qui avaient déchiré le Coran au mépris des lois religieuses interdisant la profanation des livres sacrés de toute religion quelle qu'elle soit ; deuxièmement, l'abolition des dispositions militaires en vigueur à la mosquée Al-Ibrahimi, qui permettent à de très nombreux soldats israéliens de se trouver à l'intérieur de la mosquée pendant les prières musulmanes — ce qui viole la liberté du culte en ce lieu saint ; troisièmement, le maintien de la mosquée Al-Ibrahimi en tant que lieu exclusivement musulman, comme cela a été le cas depuis l'arrivée des musulmans sur ces terres ; quatrièmement, des dispositions en vue d'assurer que les rites des deux religions ne se déroulent pas simultanément, car cela est une gêne pour nous en ce sens que la loi coranique y voit une anomalie contraire aux idées de notre religion. Jamais, depuis que l'on écrit l'histoire, un édifice n'a servi en même temps de mosquée et de synagogue.

156. On sait qui fait des allégations mensongères, qui est assez téméraire pour parler de bienveillante occupation des terres arabes et de Gaza par Israël, pour dire combien les gens sont heureux là-bas — quand on sait fort bien que chaque semaine, il y a toujours plus d'arrestations, toujours plus de maisons démolies, toujours plus de procès truqués. Le représentant d'Israël est le dernier à avoir le droit de parler de Gaza.

157. Le représentant d'Israël expose son cas comme si Israël ne peut pas mal faire; Israël ne saurait être blâmé; Israël ne saurait avoir honte de quoi que ce soit; ce sont nous, les Arabes, et nos amis qui sommes les agresseurs. Etrange logique.

158. Le représentant d'Israël et son gouvernement doivent comprendre qu'aussi longtemps qu'Israël continuera d'occuper les terres arabes, aussi longtemps qu'il continuera de persécuter et d'opprimer le peuple palestinien et de lui refuser ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit à un Etat indépendant, le monde arabe tout entier demeurera uni. Le monde arabe restera uni jusqu'à ce que les territoires occupés soient libérés et que la justice et la paix règnent dans la région. Et nous continuerons de montrer au Conseil de sécurité et à toutes les autres instances internationales les vraies couleurs de cette dangereuse politique israélienne.

159. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

160. M. BAROODY (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous félicite, Monsieur le Président, de la façon dont vous dirigez les délibérations du Conseil de sécurité sur la question dont il est saisi. Il est juste que je dise que vous venez du pays où le canal de Panama, qui relie deux grands océans, a représenté un lien maritime pacifique entre les peuples de l'hémisphère sud et de l'hémisphère nord du Nouveau Monde. Nous espérons que le Panama, que vous représentez, demeurera toujours un symbole de paix parmi les diverses nations du monde, non pas seulement sur le plan du commerce mais aussi sur le plan de la culture et de la civilisation que vos populations ont apportées d'Espagne et avec lesquelles nous, Arabes, avons été associés dans notre histoire.

161. Je ne suis pas étonné que M. Herzog ait quitté la salle du Conseil. En fait, je préfère qu'il soit dehors et non en train de lire un journal, comme il l'a fait pendant que mon collègue de l'Egypte tentait de réfuter ses allégations. Mais je promets de ne pas utiliser le même langage que M. Herzog. M. Herzog est intransigeant. Et quelquefois, il semble ne pas savoir ce qu'il dit. Dans sa déclaration d'aujourd'hui, parlant de notre collègue de l'Egypte, il l'a appelé "le distingué représentant de l'Egypte". M. Nuseibeh n'était, pour commencer, que "le représentant de la Jordanie". Ensuite, M. Herzog l'a en quelque sorte traité de menteur, après quoi il a parlé de lui en l'appelant "le distingué représentant de la Jordanie".

162. Voyons, comment peut-on être distingué tout en étant menteur ? M. Herzog se contredit. Il ne sait pas ce qu'il dit. Il est tellement arrogant qu'il pense qu'on devrait accepter tout ce qu'il dit pour agent comptant.

163. Je ne suis pas juif, mais je crois que Freud — qui était un juif distingué — aurait fort bien pu analyser M. Herzog et découvrir qu'il est atteint de schizophrénie lorsqu'il s'agit des représentants arabes.

164. M. Herzog nous a apporté ici une Bible. Comme je ne pense pas qu'il ait un monopole sur la Bible, j'en ai moi aussi apporté une. Il n'a pas vraiment cité la Bible et j'ajouterais que d'ailleurs son exemplaire était incomplet : étant sioniste, il n'avait pas avec lui le Nouveau Testament. Moi, j'ai l'Ancien Testament et le Nouveau Testament. Il se trouve que je suis un humble étudiant de la Bible. Dès l'âge de 7 ou 8 ans, on nous faisait lire la Bible. Et je n'ai pas restreint ma lecture à l'Ancien Testament, bien que la sagesse qui s'y trouve m'ait toujours émerveillé. Donc, la Bible de M. Herzog est incomplète. Mais quoi qu'il en soit, je le répète, il n'a même pas pris la peine d'y chercher des arguments à l'appui de sa thèse sur la légalité de l'action sioniste ayant consisté à découper la Palestine pour s'y créer un Etat. J'étais présent à Lake Success lorsque le partage de la Palestine a eu lieu. Je ne sais pas où M. Herzog était, lui. Peut-être était-il à l'école secondaire en Irlande, car il ne semble pas très âgé. Je sais donc, moi, que le partage a été le fruit de pressions.

165. Mais, naturellement, il doit défendre sa cause fallacieuse, et c'est compréhensible. Je dis cela sans aucune malice et sans aucune sorte d'ironie.

166. S'il n'était pas aussi tard, je vous citerais cette Bible verset par verset pour réfuter l'argument selon lequel Dieu a donné la Palestine aux sionistes; je ne parle pas des juifs, qui sont sémites, comme nous.

167. Il se trouve donc que le sionisme est une idéologie européenne fondée sur la religion, une religion monothéiste. Le christianisme s'est également servi, à un moment donné, de la religion à des fins politiques. Cela se passait au temps des Croisades. D'ailleurs, en toute franchise à l'égard de la chrétienté et du judaïsme, l'islam aussi a essayé de recourir à la religion par le truchement du califat, à un moment donné. Nous autres, Arabes, pensions pouvoir, par le califat, régner sur nos voisins israéliens — nous les appelions alors les Perses. Nous avons échoué parce que, non seulement dans notre région mais dans beaucoup d'autres régions du monde, la religion a été utilisée de temps à autre à des fins politiques et économiques. Lorsque la religion a perdu de son emprise sur la population après la Révolution française, la population a commencé à utiliser une nouvelle idéologie comme motivation — une idéologie est une nouvelle sorte de religion qui a commencé avec Voltaire et Rousseau et a bouti à Marx et Lénine. Les idéologies sont une sorte de religion, bien qu'elles ne soient pas exactement des religions. Et on s'en est servi pour justifier des fins politiques et économiques. L'homme a besoin de se sentir motivé.

168. Donc, les sionistes qui ont politisé le judaïsme étaient des Européens. Vous savez que le propagateur

de cette doctrine, Theodor Herzl, en a eu assez des chrétiens — peut-être à juste titre — lorsque son journal l'a envoyé à Paris en tant que correspondant pour faire rapport sur l'affaire Dreyfus, un juif qui était innocent et qui avait été persécuté parce que, à l'époque, il y avait en France une résurgence de passion religieuse.

169. Donc, lorsque M. Herzog dit : "Pourquoi les Palestiniens ne font-ils pas la paix avec nous ?", il faut répondre "Comment peut-on faire la paix si l'on ne permet pas au Palestinien de rentrer dans ses foyers" ? C'est une question fort simple. Comment pouvez-vous espérer chasser quelqu'un de ses foyers et lui dire : "Venez faire la paix avec nous". Laissez-le rentrer chez lui; après cela nous verrons, nous pourrions peut-être parler de paix.

170. Donc, en supposant que les motifs aient été justes et honnêtes, la Palestine se trouve être une terre sainte pour les deux autres religions monothéistes. C'est pourquoi je dis que la Sainte Bible, à nos yeux, contient aussi le Nouveau Testament. Je n'ai pas besoin de me procurer un exemplaire du Coran pour le brandir, comme M. Herzog l'a fait pour l'Ancien Testament, et dire que la Palestine est également sainte pour les musulmans dans le monde.

171. Par conséquent, le fait est que le sionisme est un mouvement politique européen qui s'est servi du judaïsme — une noble religion d'ailleurs, une des trois religions monothéistes — à des fins politiques. Rappelons ici qu'il n'y a qu'environ 16 millions de juifs dans le monde. Il se trouve que le christianisme et l'islam, les deux autres religions monothéistes, pourraient, je crois, compter 1 700 ou 1 800 millions d'adhérents.

172. Donc, si vous voulez évoquer l'étalon démocratique, est-ce vraiment à cet étalon que recourent les sionistes qui viennent d'Europe et se trouvent être juifs, tout simplement, pour prétendre à des droits sur une terre qui était peuplée par sa propre population autochtone, et comment peuvent-ils s'attendre à ce que les deux autres religions, qui comptent 1 700 ou 1 800 millions de fidèles, ne réfutent pas cette prétention ?

173. "Oui" — disent-ils — "mais Dieu nous a donné la Palestine". Car c'est là leur interprétation. Ils disent que Dieu leur a donné la Palestine.

174. J'ai déjà dit maintes et maintes fois que les livres, y compris le Nouveau Testament, sont écrits en paraboles. Je suis moi-même de la région du Moyen-Orient et j'ai étudié ces choses. Ne vous en tenez pas à la lettre. Ces livres sont écrits en langage fleuri. Ils ont été écrits de manière à être compris des tribus qui vivaient dans la région il y a de 4000 à 2000 ans. J'ai déjà souvent évoqué l'histoire de Noé. On nous dit qu'il a pris des animaux mâles et femelles pour les mettre dans l'Arche et j'ai demandé alors s'il avait un

microscope pour déterminer si les plus petites créatures étaient des mâles ou des femelles. Il s'agit donc là de paraboles, de symbolisme.

175. Je dirai donc à M. Herzog que la Bible est une compilation de nombreux livres. Sa grandeur réside dans son éthique, non pas dans son fondamentalisme qui trouve son expression dans des images littéraires et des figures de style. Les érudits juifs ont, de même que les érudits gentils, fait de nombreuses recherches et l'on sait que la Bible n'a pas été écrite par ceux dont les fondamentalistes prétendent qu'ils en sont les auteurs.

176. Par exemple, beaucoup de choses ont été attribuées plus tard au roi Salomon. Nous savons que de nombreux proverbes datent d'avant Salomon. Nous connaissons les Chants de Salomon — *Nashid El-Ashad* en arabe ou araméen qui, incidemment, était le langage parlé par le Christ et les juifs de l'époque du Christ; ils ne parlaient pas hébreu à ce moment-là. Ce monsieur vient d'Europe, d'Irlande. Ce monsieur, M. Herzog — je l'appelle "Monsieur", je ne veux pas l'appeler menteur comme il l'a fait de l'un de mes collègues car je respecte ses droits fondamentaux en tant qu'être humain, même s'il est sioniste, dit que tous ici devons considérer chaque mot de la Bible comme une vérité suprême. Or ce livre est en fait plein d'allégories. Cela n'enlève rien à l'influence morale qu'il a sur l'homme. Ce qui compte, ce n'est pas la lettre, c'est l'éthique et la morale de la Bible.

177. Par conséquent, comment peut-on prétendre que la Palestine doit appartenir aux juifs ? Incidemment, je suis très heureux qu'un livre ait enfin paru dont l'auteur est un juif, en fait un Anglais éminent qui se trouve être juif — car la nationalité ne dépend pas de la religion — et qui s'appelle Arthur Koestler; ce livre s'intitule *La treizième tribu*. Dans ce livre, l'auteur prouve que les ancêtres des juifs d'Europe centrale n'avaient jamais vu la Terre sainte. C'étaient des Khazars, qui venaient du nord de l'Asie et s'étaient déplacés vers l'ouest, entre la mer Caspienne et la Bessrabie — la Russie du sud — et qui se sont convertis au judaïsme au VIII<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. Ils sont donc devenus les adhérents d'une religion sémitique mais ils n'étaient pas sémites pour autant.

178. Mais pourquoi les sionistes ont-ils choisi la Palestine ? Parce qu'ils y ont vu une motivation pour dire "Dieu nous a donné cette terre". Or qui la leur a donnée en réalité ? Dieu ? Lors Balfour et M. Truman leur ont donné la Palestine. Dieu n'avait rien à y voir. La Déclaration Balfour<sup>2</sup> a été écrite parce que les sionistes d'Angleterre s'étaient mis en rapport avec les sionistes des Etats-Unis alors que l'Angleterre se faisait battre par les armées allemandes pendant la première guerre mondiale. Ils leur ont dit : "Nous inciterons les Etats-Unis à entrer en guerre contre l'Allemagne". En d'autres termes, ils ont entraîné les Etats-Unis dans la guerre, bien qu'à ce moment-là, le Président des Etats-Unis, M. Wilson,

fût isolationniste, tout comme le chef du parti républicain, M. Cabot Lodge. Les Etats-Unis prétendaient vouloir se dégager de l'Europe; mais maintenant il est aisé de voir que c'étaient les hommes qui brandissaient le gourdin — "Parlez doucement et brandissez un gourdin" — M. Roosevelt et M. Hannah, de Cleveland, qui avaient déjà commencé à intervenir dans des territoires situés en dehors de l'hémisphère : les Philippines, Cuba, Hawaii. Ils avaient oublié qu'il existait la doctrine de Monroe.

179. Les experts du Département d'Etat ont dit un jour à M. Truman : "Attendons" — c'était en 1947, j'étais ici, à l'Organisation des Nations Unies, à Lake Success, où j'ai parlé à M. Warren Austin, le sénateur du Vermont, qui était alors représentant des Etats-Unis à l'Organisation, pour voir si nous pourrions trouver une solution qui serait équitable pour les Juifs qui avaient souffert aux mains d'Hitler sans pour autant aller à l'encontre des intérêts du peuple autochtone de Palestine. Certains experts du Département d'Etat, par le truchement de M. Wadsworth, ont donc dit à l'époque au Président des Etats-Unis qu'on s'aliénerait non seulement les Palestiniens mais le monde arabe, à quoi il a répondu, et je paraphrase une citation des mémoires de M. Truman : "Dites-moi, Messieurs, combien y a-t-il dans ma juridiction de citoyens américains d'origine arabe ?"

180. Voilà comment Israël a été créé — par lord Balfour et par M. Truman. Et maintenant les représentants sionistes viennent insulter les Arabes.

181. Est-ce juste ? Je n'insulte pas les sionistes; je respecte leur dignité humaine, parce que ce sont des êtres humains. Mais ils ne pourront s'entendre avec nous tant qu'ils resteront arrogants et qu'ils se croiront supérieurs. En toute justice à leur égard, je dois dire que bien des Européens se sont cru supérieurs, pensant porter le fardeau de l'homme blanc. Où sont-ils maintenant ? C'est pathétique. Regardez l'inflation de leurs monnaies — et nous aussi en souffrons. De grands empires ont fleuri, se sont épanouis et sont tombés. Ces gens — et je le regrette pour eux — venant d'Europe orientale se sont servis du judaïsme à des fins politiques pour nous dominer alors qu'ils ne comptent que 2 à 3 millions de personnes sur 16 millions de juifs qui veulent vivre en paix dans leurs pays d'adoption ou de naissance.

182. Bien des Juifs viennent me trouver et me disent : "Pourquoi les sionistes agissent-ils ainsi en notre nom ? Nous sommes américains", ou "nous sommes brésiliens", ou "nous sommes australiens". Je leur réponds : "Allez vous expliquer avec eux". Tous ces juifs ne veulent pas être associés à Israël, mais les sionistes jouent avec leurs sentiments. Je peux citer un proverbe arabe qui dit "Il m'a frappé puis il s'est mis à pleurer". Et ils continuent de pleurer. C'est nous qui devrions pleurer. Mais nous ne pleurons pas : les Palestiniens luttent pour leur patrie.

183. Pour la dixième fois peut-être M. Herzog dit : "Que les Arabes viennent négocier avec nous". Comment peuvent-ils négocier alors que les sionistes les ont spoliés de leurs terres et de leurs foyers ?

184. Et je veux vous signaler le fait que ces Européens sionistes ne veulent pas seulement une paix politique : ils veulent une paix économique parce qu'ils ne sauraient survivre s'ils ne deviennent pas un Etat viable, si les Etats-Unis ne les alimentent pas en fonds fournis par la sueur des contribuables, qu'ils soient juifs ou gentils, pour donner des milliards afin de permettre à Israël de survivre. Ils veulent pouvoir faire du commerce avec les Arabes. Ils auraient peut-être pu atteindre leur but et même obtenir un Etat car au début, ils auraient pu, même sans un Etat, négocier avec les Arabes et s'établir dans une enclave. Pourquoi pas ? Comme je l'ai dit bien souvent, finalement on les aurait assimilés par un processus d'osmose.

185. Je veux montrer aux membres du Conseil ce qu'ils ont tiré de cette Bible. Je me réfère au chapitre 34 de la Genèse.

186. Nous savons que Dina était la fille de Jacob et que Jacob avait 12 frères. Nous savons que Joseph a été vendu en esclavage par ses frères et qu'il a fini en Egypte où il est devenu un personnage éminent à la cour du Pharaon. Nous savons tout cela. D'où sont-ils venus ? D'Irak occidental. Nos juifs, pas les Khazars qui viennent d'une région extérieure à la nôtre. Ils venaient d'Irak occidental où était né Abraham, d'Our, en Chaldée. Dans la langue sémitique ancienne "Our" veut dire "cité". Ils ne se trouvaient pas près de l'eau en Irak, qu'on appelait à ce moment-là Mésopotamie, qui était habitée par des Sumériens non sémites; c'était 4 000 ans avant Jésus-Christ. Nos juifs, eux, ont commencé d'apparaître à peu près 2 000 ans avant Jésus-Christ, et plus tard ont été appelés "hébreux". Beaucoup pensent que cela vient d'*habara*, mot sémitique qui signifie croisé. Ce n'est pas le cas, cela vient du mot *habiru*, qui signifie ânes. Ils faisaient partie des tribus qui se servaient d'ânes pour le transport. Ils n'avaient pas de chameaux parce que le terrain était trop accidenté et ne leur convenait pas. Plus tard, ils ont acquis des chameaux lorsqu'ils sont descendus vers le sud et qu'ils se sont installés dans le Sinai. Aini donc, la pluie s'est fait rare, il s'est produit une sécheresse, comme cela arrive partout, et ils se sont dirigés vers le sud sur la terre de Canaan habitée par les Cananéens qui étaient des sémites comme l'étaient nos juifs. J'essaie d'instruire ces sionistes pour leur dire qu'ils n'ont aucune revendication à faire. Nos juifs, quant à eux, n'ont revendiqué aucun droit sur la terre.

187. "Et Dina, la fille de Léa, est sortie pour voir les filles du pays". Les Cananéens étaient des citadins. Incidemment, le mot "juif" vient du mot Juda, qui était le nom du quatrième fils de Jacob. En réalité, c'était des *haribus*, des hébreux. Mais qu'importe

le nom. "Et Dina, la fille de Léa et de Jacob, est sortie pour voir les filles du pays. Elle fut aperçue par Sichem, fils de Hamor, prince du pays". Hamor était le roi de la ville de Canaan. En ce temps, c'étaient des villes-Etats. "Il l'enleva, coucha avec elle, et la déshonora". Ils disaient "la déshonora" parce que, en ce temps-là il n'y avait que des mariages consanguins. Quiconque n'était pas marié à son cousin était considéré comme déshonoré. "Son cœur s'attacha à Dina, fille de Jacob; il aima la jeune fille, et sut parler à son cœur".

188. Je vais paraphraser un ou deux versets. Lorsque ses frères apprirent qu'elle était tombée amoureuse d'un fils de Canaan, ils furent outragés. Ils partirent trouver le roi et lui demandèrent : "Est-ce que ce sont là les traditions de l'hospitalité ? Nous sommes venus en étrangers et Dina a été déshonorée". Le roi répondit : "Non, non, attendez un instant", comme on dit dans ce pays. "Attendez un instant". "Et Sichem dit à Hamor, son père : Donne-moi cette jeune fille pour femme". C'était un homme de bonnes intentions. "Jacob apprit qu'il avait déshonoré Dina, sa fille; et, comme ses ins étaient aux champs avec son troupeau, Jacob garda le silence jusqu'à leur retour. "Hamor, père de Sichem, se rendit auprès de Jacob pour lui parler. "Et les fils de Jacob revenaient des champs", ils ne voulaient pas que leur père soit en bons termes avec le roi, "lorsqu'ils apprirent la chose, ces hommes furent irrités et se mirent dans une grande colère". Pour résumer, le roi dit : "Alliez-vous avec nous; vous nous donnerez vos filles, et vous prendrez pour vous les nôtres. Vous habiterez avec nous". En d'autres termes, nous avons besoin de main-d'œuvre, venez vivre chez nous. Les autres étaient des fermiers robustes et des hommes des tribus, mais ils ne voulaient pas. Sans que leur père le sache, ils dirent hypocritement à Hamor, le roi : "Nous ne consentirons à votre désir qu'à la condition que vous deveniez comme nous et que tout mâle parmi vous soit circoncis". Donc le roi et son fils sont allés à la porte de leur ville et ils ont dit qu'ils allaient se faire circoncire. Ils ont demandé aux autres hommes de le faire. Ils aimaient leur roi et leur prince. Ils se firent tous circoncire. Mais le troisième jour, alors qu'ils ne pouvaient plus bouger, car c'étaient des adultes — dans la religion juive et islamique, on pratique la circoncision à un très jeune âge — on les passa au fil de l'épée. Lorsque Jacob l'apprit il fut outragé. Il dit "Allons-nous en d'ici. Demain leurs cousins et parents viendront nous tuer".

189. Josué vint plus tard sur la scène et prit Jérusalem, qui avait été habitée par les sémites venant de la péninsule Arabique 1 000 ans environ avant que ledit Josué, un de nos juifs, n'arrive. Et ils ont dit "Dieu, donnez-nous la Palestine et donnez-nous Jérusalem". Elles étaient habitées par des sémites et les juifs étaient des sémites, mais ils n'avaient aucun droit.

190. Et qui est venu ensuite ? Ces Khazars. Et d'où ? D'Europe. Ce sont des convertis au judaïsme,

qui se servent du judaïsme dans leur propre intérêt. Ils nous mettent maintenant devant un fait accompli : "Nous sommes là, nous sommes européens". C'est ce qu'ont dit les impérialistes il n'y a pas si longtemps encore. "Nous sommes là". Où sont-ils maintenant ?

191. Pourquoi les sionistes ne veulent-ils pas entendre raison ? Les Etats-Unis ne seront pas toujours à même de fournir les fonds. Je ne sais pas ce que le nouveau Président va faire, mais il y aura d'autres présidents. Nous, Arabes, ne pouvons attendre.

192. Lorsque, après 1973, un certain monsieur du nom d'Evans parla à la Commission politique spéciale au sujet des réfugiés de Palestine, il dit : "Nous avons donné 500 millions de dollars sur une période de 25 ans à l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient", tout le monde me regarda alors pour que je réponde. Et je dis : "La semaine dernière seulement votre président a donné 2,5 milliards de dollars d'un trait de plume pour soutenir Israël contre nous. Nous aurions préféré que vous ne donniez pas un centime aux Arabes et que vous évitiez de créer toutes les difficultés que nous avons en Palestine". Voilà la situation.

193. Nous ne haïssons pas ces gens-là, loin de nous cette idée. La tradition arabe veut que si votre ennemi vient vous demander protection, vous empêchiez quiconque de votre tribu ou de votre famille de le molester. Quiconque le ferait risquerait d'être tué. Pourquoi devrions-nous traiter méchamment ces sionistes, même s'ils sont européens, comme ils pensent que nous le ferions ?

194. Le représentant d'Israël a aussi parlé du Liban. La tragédie du Liban découle de la création d'Israël. Les sionistes ont causé des difficultés au Liban, en Jordanie et en Egypte, et ils soulèvent tout le monde arabe en incitant la jeunesse. Or la jeunesse ne restera pas tranquille, génération après génération, tant que le peuple autochtone de Palestine ne se verra pas accorder le droit de retourner sur sa terre. S'il retourne sur sa terre, il pourra y avoir alors la paix politique. Mais les sionistes ne la veulent pas; ils veulent la paix économique en vue de survivre. Car s'ils survivent maintenant, c'est grâce à la tension. S'il n'y a pas de tension, que se passera-t-il ? Le processus d'assimilation et d'osmose se produira.

195. Peut-être ne me croyez-vous pas. J'en ai parlé 10 fois, mais comme vous êtes nouveau ici, Monsieur le Président, je vais le répéter. Nous avons une tribu arabe, dans la partie nord de notre péninsule, qui descend des Croisés. Les femmes en sont blondes. Nous les avons assimilées. Eh bien, assimilons-nous tous ! Selon la Bible, Hamor, le Cananéen, dit aux fils de Jacob : "Alliez-vous avec nous; vous nous donnerez vos filles et vous prendrez les nôtres. Vous habiterez avec nous". Non. Ils veulent être à part. Il sont le peuple élu. Mais combien de fois ai-je dit que Dieu ne fait pas de discrimination ? Mais ces Européens, qui

sont très instruits, ces Khazars, continuent de croire que le serpent a parlé à Eve — je n'ai jamais vu un serpent parler à qui que ce soit — pour inciter au péché notre grand ancêtre Adam. Et Moïse, avec son bâton qui s'est transformé en serpent. Dieu lui a parlé derrière un buisson. Tout cela, c'est dans la Bible, mais ce sont des allégories. S'ils veulent citer la Bible, je peux le faire aussi, chapitre par chapitre, verset par verset.

196. On a parlé d'Esaié, l'un des plus nobles prophètes de l'Ancien Testament. Qu'on me permette de lire trois lignes de Michée. Il n'est pas très connu mais il est plein de sagesse et de compassion : "Comment viendrai-je devant le Seigneur et m'inclinerai-je devant Dieu ? Devrai-je venir à lui avec des holocaustes, avec des veaux d'un an ?" Voilà les sacrifices qui se faisaient avant les Juifs de notre période. On offrait des holocaustes pour se rendre Dieu favorable, car l'on ne savait pas d'où on venait ni pourquoi on devait quitter cette terre et la religion consolait jusqu'à la mort, la vie n'était qu'un passage. Voulez-vous vous rendre Dieu favorable en offrant des holocaustes, des béliers et des veaux d'un an ? Le Seigneur serait-il heureux de recevoir des milliers de béliers, des flots d'huile enflammée ? Dois-je donner mon premier-né pour mes péchés, comme Abraham ? Car c'est ce qu'il a essayé de faire. Il a voulu sacrifier Isaac. Mais, là encore, c'est une allégorie. Le fruit de mon corps pour les péchés de mon âme. Il voulait sacrifier son premier-né comme victime propitiatoire à Dieu. Michée, le prophète, arriva des années après Abraham. Est-ce bien cela ? "Homme, il t'a montré ce qui est bon; et que te demande le Seigneur si ce n'est de vivre dans la justice et d'avoir de la compassion, et de marcher humblement avec ton Dieu".

197. Les sionistes sont-ils justes envers les autochtones qui, au départ, étaient juifs et plus tard ont été convertis au judaïsme et, pour beaucoup, à l'islam, tandis que les Khazars venant de l'étranger disaient : "C'est notre terre". Ont-ils de la compassion ? Ils parlent de terrorisme, mais ce sont eux qui ont enseigné le terrorisme au peuple de Palestine. Qui a fait sauter l'hôtel King David ? Qui a pendu les soldats britanniques aux arbres ? Les Britanniques ont vu qu'ils avaient fait une erreur en les envoyant en telles quantités, de sorte qu'ils ont décidé d'envoyer missions royales sur missions royales. Je m'en souviens, c'était entre 1922 et 1930. Que s'est-il passé quand ils ont rasé Deir Yassin ? Les autochtones de Palestine, y compris les juifs, étaient pacifiques parce qu'ils dépendaient des pèlerinages. Les pèlerins voulaient la paix et se rendaient en Palestine pour visiter Jérusalem, qu'ils fussent juifs ou gentils.

198. Ils parlent de la Bible; ils devraient l'étudier. Ils n'ont pas leur place là-bas, mais s'ils s'adaptent, s'ils cherchent à se faire accepter du peuple autochtone de Palestine, nous les accepterons. Ils ne peuvent être acceptés par tout le monde arabe, le monde musulman, du Maroc aux confins de la Chine, simple-

ment parce que la Palestine est sacrée pour eux. Comment peuvent-ils survivre ? Le représentant des États-Unis peut-il garantir que, dans 10 ou 15 ans, son pays pourra toujours les aider ? Peut-être la configuration politique internationale aura complètement changé. Pourquoi infligent-ils des souffrances aux autres et à eux-mêmes ? Ce sont des êtres humains. Lorsque M. Abdel Meguid parlait, j'étais présent, M. Herzog lisait son journal. Il l'appelle "mon distingué collègue" mais il lit son journal. C'est hypocrite, mais peut-être suis-je un peu sévère. Il se sert du langage qu'on parle aujourd'hui et qui a perdu toute signification.

199. Voilà donc une introduction à ce que je voulais dire. Il se fait tard, et s'il en est besoin, je reprendrai la parole, non point pour haranguer qui que ce soit, mais pour tenter de persuader les égarés qui, à force de se répéter certaines choses, finissent par y croire. Qu'ont fait les membres du Conseil — pas personnellement mais en tant que membres du Conseil — depuis 1947 ? Ils ont fait ce que nos amis britanniques ont, sans succès, essayé de faire — gagner du temps. Cette diplomatie du pas à pas de M. Kissinger, de la commission Peel et autres commissions royales avait pour but de gagner du temps. Mais gagner du temps pour quoi ? Pour plus de souffrances, pour plus de tribulations pour les gentils comme pour les juifs ? Le Conseil de sécurité — en particulier les cinq membres permanents — est censé maintenir la paix et la rétablir lorsqu'un conflit se produit. Que fait-il ? Rien du tout. Pourquoi ? Parce que, malheureusement, nous avons toujours une notion ancienne des affaires internationales.

200. Que dire des sphères d'influence. Du Maroc au golfe Persique, nous sommes censés être dans la sphère d'influence occidentale. Les États balkaniques sont dans la sphère d'influence soviétique. Comme je l'ai dit à maintes reprises : "Faisons-nous des concessions mutuelles". Nous ne pouvons plus nous permettre une telle politique. Elle nous a précipités dans deux guerres mondiales, et j'ai vécu les deux. Nous ne pouvons pas nous le permettre. Si nous n'en avions pas été dissuadés par la terreur, nous aurions eu une troisième guerre mondiale et nous n'avons même pas besoin des armes nucléaires pour apporter la dévastation dans le monde entier.

201. Donc, Monsieur le Président, bien que vous veniez d'un petit pays comme le mien, vous pouvez peut-être, grâce au rôle de négociateur que vous jouez entre les membres du Conseil, leur dire de transmettre cette question à leurs dirigeants, car eux, après tout, sont enfermés dans la camisole de force de leurs instructions. Ils doivent attendre les instructions de leurs capitales. Etant donné que vous venez d'un petit pays comme le mien vous pouvez peut-être jouer un rôle en disant à nos frères assis autour de cette table de s'assurer que leurs dirigeants suivent l'avis de Michée de ne pas s'engager au Conseil dans un rituel équivalant à offrir des victimes en holocauste et à faire

brûler des parfums, mais de rendre justice, de faire preuve de compassion et d'avancer humblement devant la vérité qui est l'incarnation du Créateur de l'univers.

202. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Certains représentants ont demandé à être autorisés à prendre la parole dans l'exercice de leur droit de réponse. Je donne tout d'abord la parole au représentant de la Jordanie qui l'invite à prendre place à la table du Conseil pour y faire sa déclaration.

203. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements au représentant d'Israël pour avoir déversé son venin sur mon humble personne. C'est sans doute sa manière de souhaiter la bienvenue à un nouveau venu à l'Organisation des Nations Unies. Je ne peux que présumer que je lui ait fait très mal, étant donné que mon propos tournait autour de la réalisation d'une paix juste et durable avant qu'il ne soit trop tard.

204. J'ai commis dans ma vie beaucoup de péchés mais je peux assurer les représentants que le mensonge n'était pas l'un d'eux. Je ne m'abaisserais pas à répondre de la même manière aux propos malsonnants et offensants qu'a tenus à mon égard le représentant d'Israël. En même temps, je n'ai pas été surpris, étant donné qu'il semble avoir la nostalgie de l'époque où, gouverneur militaire exalté, il administrait un million et demi d'Arabes palestiniens innocents et où il a envoyé en prison, en ordonnant des les interroger, des milliers de jeunes gens et de jeunes filles. J'ai rencontré certaines de ces personnes. Elles étaient mutilées, pour la vie peut-être. Je n'ai pas besoin de m'attarder davantage sur ce point parce que, si M. Herzog a réussi quelque chose, c'est à détourner l'attention du Conseil de la question pour laquelle mes collègues de l'Égypte, de la Syrie et moi-même avons demandé la réunion du Conseil de sécurité.

205. Il a dit que le fait de demander une réunion du Conseil de sécurité — bien que, ce faisant, nous n'abusions pas, que je sache, du temps précieux des représentants — constitue une insulte à l'égard du Conseil. Je pense que la plus grande insulte est le fait qu'Israël, ouvertement et sans réserve, refuse de mettre en œuvre les résolutions du Conseil qui auraient apporté une solution à ce problème. Quelle est la plus grande insulte ?

206. Dans la déclaration que j'ai faite au Conseil lors de la première séance sur cette question [*1966e séance*], j'ai signalé qu'il y avait deux points essentiels : l'un était transcendant et tragique, c'étaient les événements d'Hébron. Bien sûr, des événements semblables se sont produits dans les territoires occupés depuis que l'occupation a commencé et je suis sûr que le Conseil sait bien ce qui s'est passé. Si M. Herzog souhaite que je cite le nombre de jeunes gens et de

gens âgés — des personnes de tous âges — massacrés et torturés au cours des années, je pense que je pourrais le faire. Mais je ne ferai pas perdre au Conseil son temps aujourd'hui en donnant ces chiffres.

207. J'ai souligné dans ma première déclaration que la raison pour laquelle nous avons demandé une réunion du Conseil de sécurité — et nous remercions le Conseil d'avoir accédé à notre demande — était que des questions extrêmement graves, extrêmement importantes, extrêmement vitales étaient intimement liées aux perspectives d'une paix équitable au Moyen-Orient. J'ai posé des questions précises et respectueusement demandé au Conseil de sécurité de poser à son tour ces questions au représentant d'Israël pour qu'il y réponde de manière précise. En bref, j'ai dit que beaucoup de gens dans le monde pensent que la situation au Moyen-Orient est dans une impasse parce que le secrétaire d'État Kissinger a abandonné sa diplomatie de navette et qu'il faut donc attendre. Cependant, nos peuples, dans les territoires occupés, je l'ai dit, pensent que nous sommes loin d'être dans une impasse parce que les territoires occupés sont systématiquement et délibérément dévorés à tel point que si nous devons jamais nous asseoir autour d'une table pour entamer un dialogue en vue d'une solution pacifique à apporter aux problèmes jumelés du Moyen-Orient et des Palestiniens, nous trouverions très peu de choses à dire.

208. M. Herzog a parlé d'une visite privée que j'ai rendue à ma mère malade il y a deux ans, après avoir quitté le gouvernement. Elle a 75 ans et avait eu une attaque cardiaque. Auparavant, lorsqu'elle pouvait le faire, elle venait à Amman. Ce fut un calvaire pour moi de voir mon pays sous occupation et mutilé, mais je me sentais tenu, puisque ma mère ne pouvait venir à Amman, de subir ce calvaire et de lui rendre visite.

209. Je pense que la plupart des choses dont je parle aujourd'hui sont inspirées non pas par ce que j'ai lu dans la presse — bien que je la lise régulièrement —, mais par ce que j'ai vu de mes propres yeux.

210. Bien sûr, tous les moyens électroniques ont été utilisés pour s'assurer que je ne portais pas de bombe. Il se trouvait que je portais deux crayons partiellement faits de métal. J'ai donc été soupçonné de transporter quelque chose et on m'a fouillé entièrement. Quelle ironie pour un fils de Jérusalem dont la famille y vit depuis 1 400 ans d'aller rendre visite à sa mère malade à Jérusalem et de devoir passer par les gouverneurs militaires qui occupent aujourd'hui nos territoires.

211. Il n'a pas été surprenant de voir le représentant d'Israël recourir ici, comme nous l'avons vu dans d'autres comités, à sa tactique déroutante de diversion pour éviter d'être confronté au problème réel et crucial de l'avenir de 3 millions de Palestiniens qui, je l'ai dit, n'ont ni espoir, ni avenir et ni patrie. Voulez-vous les envoyer dans l'espace extra-atmosphérique ?



Nous ne disposons pas de la technique suffisante pour le faire.

212. Ils doivent avoir une terre où vivre, et leur terre, c'est celle qui a été la patrie de leurs ancêtres pendant des milliers et des milliers d'années, bien avant que les tribus d'Israël viennent à Jérusalem pour y trouver les Jébuséens.

213. Bien sûr, le représentant d'Israël a versé des larmes de crocodile sur ce qui se passe au Liban. Pour moi, le Liban est une seconde patrie. J'ai fait mes études à l'Université américaine de Beyrouth. J'aime le Liban et j'y ai de la famille. Chaque fois que je pense à la longue agonie du Liban, mon cœur se serre. Mais qui en est la cause ? Ce ne sont pas les Libanais; ce ne sont pas les Palestiniens. Je n'ai pas l'intention de discuter la question du Liban qui, je l'espère, sera bientôt résolue grâce à l'intervention arabe. Le vrai coupable, c'est Israël qui a permis qu'un demi-million d'infortunés réfugiés palestiniens vivent dans la misère des camps pendant 25 ans. D'où viennent ces réfugiés ? M. Herzog, bien sûr, sait d'où ils viennent : de Galilée et d'autres parties de la Palestine, de ce qui est maintenant Israël. Ce sont des êtres humains. Ils veulent retourner chez eux. Nul ne porte d'arme pour le plaisir, sinon les criminels. Quiconque a un fusil et tue est tué lui-même. Les Palestiniens et les Libanais, sans distinction de croyance ou d'appartenance politique, ont eu presque 150 000 morts et blessés, et c'est un sacrifice terrible. La culpabilité de cet holocauste doit peser lourdement sur la conscience d'Israël, Israël qui condamne au désespoir les réfugiés des camps libanais et qui, depuis huit ans, attaque ces camps, comme le sait fort bien le Conseil de sécurité.

214. Les Libanais sont des victimes, et les Palestiniens aussi. Pleurons les dizaines de milliers des nôtres, qu'ils soient Palestiniens ou Libanais, qui ont perdu la vie à cause de l'égoïsme d'Israël et de son refus de les libérer.

215. Le représentant d'Israël a parlé d'Abraham, disant qu'il était juif. Nous affirmons qu'il est notre ancêtre aussi, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous le vénérons. Le Ministère chargé des biens *waqf* de Jordanie a envoyé un câble à notre délégation à propos des événements d'Al-Haram Al-Ibrahimi, non pas seulement à cause des dissensions existantes, mais parce qu'il était profondément indigné de voir un lieu saint révéral à la fois par les musulmans et les juifs livré à la profanation. Et ceux qui le profanaient, c'était la sorte de gens que j'ai décrite dans ma première déclaration au Conseil. Je crois que ce lieu de culte mérite plus de respect qu'il ne lui en est accordé sous l'occupation.

216. Le représentant d'Israël a fait beaucoup d'allusions à la Jordanie. Il a accusé la Jordanie d'interdire l'accès aux lieux saints. Il se trouve que j'appartiens à la génération qui a vécu jour après jour les événements qui se sont produits à cette époque. Je voudrais

expliquer ce qui s'est passé entre 1948 et 1967. Comme je l'ai dit, les Israéliens n'ont jamais cessé de proférer contre la Jordanie cette accusation injuste et monstrueuse. Ils l'ont fait au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. La délégation jordanienne a toujours réfuté ces allégations sans fondement. La vérité, c'est que, pour répondre à un appel de la Commission de conciliation pour la Palestine — Commission que l'on a fait revivre depuis deux ou trois ans — les Gouvernements arabes d'Égypte, de Jordanie, du Liban et de Syrie ont signé, le 15 novembre 1949, la déclaration suivante :

“Les Gouvernements de l'Égypte, du Royaume hachémite de Jordanie, du Liban et de la Syrie, s'engagent à garantir la liberté d'accès aux lieux saints, sites et édifices religieux, situés sur le territoire qui se trouvera placé sous leur autorité par le règlement définitif du problème de Palestine ou, en attendant ce règlement, sur le territoire occupé par eux en vertu d'accords d'armistice; et, en vertu de cet engagement, garantissent le droit d'entrée et de transit aux ministres du culte, pèlerins et visiteurs sans distinction de nationalité ou de religion, sous la seule réserve des exigences de la sécurité nationale, le tout conformément au *statu quo* antérieur au 14 mai 1948<sup>3</sup>.”

217. A l'époque, la Commission de conciliation pour la Palestine avait adressé la même requête à Israël. Dans une lettre, en date du 8 novembre 1949, adressée par M. Arthur Lourie, représentant d'Israël, au Président de la Commission de conciliation, il était dit qu'Israël était “d'avis qu'en vue d'un règlement définitif et constructif il y aurait intérêt à n'aborder l'œuvre de rédaction qu'après un examen plus approfondi de ces problèmes par l'Assemblée générale<sup>3</sup>”. Les membres du Conseil savent pourquoi Israël a agi ainsi. Les Israéliens avaient le choix entre deux choses : faire revenir les civils arabes dans les deux tiers de la Jérusalem occidentale qu'ils avaient construite à la sueur de leur front de 1920 à 1948 ou ouvrir la courte route de Jérusalem à Bethléem, restaurer l'approvisionnement normal en eau de Ras El-Ein, dans les plaines de Palestine, et remettre en état les installations électriques. Ou bien ils faisaient tout cela en échange du libre accès à leurs lieux saints, ou bien ils ne le faisaient pas et n'obtenaient pas cette liberté d'accès. Apparemment, les Israéliens ont fait passer le libre accès à leurs lieux saints après leurs intérêts : ils ont préféré s'approprier les biens arabes. Ce n'est pas notre faute.

218. Je me rappelle fort bien cette époque. Il y avait 30 000, 40 000 ou 50 000 habitants de Jérusalem qui avaient bâti et habité la cité moderne. Ils sont tous devenus des réfugiés; ils ont été obligés de vivre les uns sur les autres dans de vieilles maisons et de vieux monastères de la Vieille Ville de Jérusalem tandis qu'ils voyaient les conquérants s'emparer de leurs maisons. Comment aurions-nous pu permettre à quiconque d'aller dans la Vieille Ville, où 40 000 ou 50 000 personnes déplacées vivaient à huit ou à dix dans une

pièce d'où ils voyaient leurs maisons, juste de l'autre côté de la ligne, à 200 ou 300 mètres à peine ? Je laisse aux membres du Conseil le soin d'en juger.

219. Il est bien évident, dans ces conditions, qu'Israël lui-même a refusé de faire une déclaration concernant l'accès aux lieux saints comme l'ont fait les gouvernements arabes.

220. Le représentant d'Israël a soulevé un autre point concernant la profanation d'un cimetière juif et la destruction de synagogues. Je voudrais vous donner lecture de quelques notes que j'ai trouvées dans mon bureau à ce propos.

221. La prétendue profanation d'un cimetière juif sur le mont des Oliviers est, une fois de plus, une question qu'Israël ne devrait pas soulever, en raison des comparaisons qui viennent nécessairement à l'esprit. Je dois dire pour commencer que ce cimetière juif n'existe que depuis 100 ans et est situé sur un lopin de terre appartenant au *waqf* musulman, fondation charitable qui avait loué ce terrain pour une période de 100 ans, ce bail étant venu à expiration il y a quelques années. En fait, nous avions de si bonnes dispositions à l'égard des juifs, avant de connaître les objectifs du sionisme, que le quartier juif le plus ancien et le plus fameux de Jérusalem — le Montefiore — avait été offert par l'une des familles de Jérusalem pour permettre aux juifs de s'y établir. Bien entendu, cela se passait vers la fin du XIXe siècle.

222. Cependant, les dommages causés à ce cimetière sur le mont Scopus ont été le fait de bandes israéliennes qui s'y étaient barricadées pour bombarder la Vieille Ville en essayant de l'occuper à la fin de 1947 et au début de 1948.

223. En fait, les Israéliens se sont également plaints de la destruction de 48 synagogues dans la Vieille Ville. J'ai fait une enquête à ce sujet et posé des questions à des personnes âgées — car, après tout, je n'ai que des connaissances limitées sur ce point — et tout le monde m'a dit qu'en ce qui les concernait, il n'y avait que quatre grandes synagogues. Que s'est-il passé ? Pourquoi ont-elles été détruites ? Nous, musulmans, croyons que le judaïsme et le christianisme sont les fondements mêmes de notre religion islamique. Qu'il vous suffise de lire le Coran pour vous en convaincre. Nous ne pourrions jamais, si nous sommes de vrais musulmans, nous permettre de profaner une synagogue jaive ou un livre saint juif parce que cela fait partie de notre foi. Nous ne serions plus des musulmans si nous agissions ainsi.

224. Dès que l'administration civile jordannienne a été établie dans la Vieille Ville, la municipalité s'est chargée de son entretien et de sa protection en désignant des gardes et des gardiens pour s'en occuper.

225. Mais que s'est-il passé de l'autre côté ? Sans exagérer, nous pouvons dire que nous avons été les

témoins de l'un des programmes les plus intolérables de profanation que le monde ait jamais connu. L'un des cimetières musulmans les plus sacrés, le *Ma'manallah*, appelé *Mamilla* durant le Mandat britannique et situé dans la section occidentale de Jérusalem depuis plus de 1 000 ans, contenait les restes des plus grands hommes, quels que soient les critères que l'on applique pour les juger — des saints, des guerriers, des dirigeants et des personnalités historiques. Or quel est son sort à présent ? Je voudrais que les Américains qui travaillent au consulat américain à Jérusalem, situé près de ce cimetière, nous disent quel est maintenant le sort du cimetière *Mamilla*, qui a plus de 1 000 ans. On en a fait un jardin public où hommes et animaux le foulent aux pieds, comme tout visiteur à Jérusalem peut s'en convaincre.

226. En ce qui concerne le sanctuaire d'un grand chef religieux à Jaffa, qui date de plusieurs centaines d'années, quiconque visite Jaffa et a l'intention d'aller prendre un verre dans un endroit exotique peut s'y rendre, descendre quelques marches et y constater ce qui s'y passe.

227. Les mosquées de Safad et de Tibère sont devenues des galeries d'art, et je n'ai guère besoin de rappeler au Conseil que l'on a essayé de mettre le feu à la mosquée *Al Aqsa*, imputant le blâme à un citoyen australien qui aurait perdu ses esprits. A la lumière de tout ce que je viens de lire, je me demande ce qu'Israël entend faire dans l'avenir en ce qui concerne ces lieux sacrés.

228. M. Evan M. Wilson, que j'ai cité tout à l'heure, a déclaré dans son livre, *Jerusalem, Key to Peace* :

“Après la guerre de 1967, les autorités chrétiennes qui, pendant des années n'avaient pu visiter les temples chrétiens sur le mont Sion... parce que l'accès leur en était refusé par les autorités israéliennes, ont découvert que ces institutions avaient été profondément détériorées” — elles se situaient sur le mont des Oliviers — “Les tombes des patriarches arméniens et la cour de l'église arménienne du Saint-Sauveur avaient été profanées et les ossements dispersés.”

Comme tous les membres du Conseil le savent, des actes analogues avaient été commis à l'endroit de l'église du Saint-Sépulcre.

“Un parquet de mosaïque avait été enlevé de l'église pendant ou juste après la guerre, et l'église elle-même se trouvait dans un état de détérioration déplorable. Plusieurs cimetières chrétiens du voisinage se trouvaient dans un triste état. L'herbe avait poussé et les tombes étaient ouvertes... On est en droit de penser que ce vandalisme se poursuit. Au printemps de 1968, après la guerre, on a constaté que les croix de 83 tombes du cimetière catholique du mont Sion avaient été brisées. C'est dans cette région également que la tour de la basilique

de la Dormition a été utilisée pendant de nombreuses années comme emplacement des mitrailleuses israéliennes."

229. On peut donc se demander si les Jordaniens auraient détruit de bon cœur les deux grandes synagogues de la Vieille Ville ? Le représentant d'Israël a parlé de deux synagogues, mais j'ai appris qu'il y en avait quatre. Cela n'a pas d'importance. Le fait est que, quelques mois avant la fin du Mandat britannique, les dirigeants juifs avaient décidé de placer environ 1 000 soldats de la Haganah et de l'Irgoun dans le quartier juif de la Vieille Ville pour s'en servir comme tremplin pour occuper la Vieille Ville au moment opportun, à la fois de l'intérieur et de l'extérieur.

230. C'est précisément ce qu'ils ont fait. Je n'oublierai jamais les jours qui se sont écoulés entre le 15 et le 18 juin 1948 lorsque les Israéliens ont tout fait dans la région d'Al-Khalil pour occuper la ville de l'extérieur, alors que les combats se déroulaient à l'intérieur. Notre population civile, qui avait été abandonnée sans armes et sans aucune préparation, à l'exception de 300 fusils offerts par les autorités britanniques en pleine désintégration à 300 policiers, qui n'avait aucune formation militaire, a vaillamment défendu la ville. Ce n'est que le 18 mai, après avoir épuisé toutes ses munitions, n'ayant pour armes que des pierres et, fort heureusement, quelques bâtons de dynamite, qu'elle a pu enfin repousser l'attaque.

231. C'est ce jour-là qu'ils ont supplié la Jordanie d'envoyer de 4 000 à 5 000 hommes en Palestine pour sauver la population du massacre.

232. En bien des occasions, les représentants d'Israël ont employé les expressions "conquérants jordaniens" ou "envahisseurs jordaniens". Mais si l'on vient nous dire maintenant que l'armée jordanienne était une armée d'invasion, je dois rappeler au Conseil que l'armée jordanienne faisait partie des troupes alliées; elle était affiliée à l'armée britannique. En fait, l'armée jordanienne occupait la plupart des postes clés en Palestine. Cependant, comme les troupes jordaniennes étaient disciplinées et respectaient les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, elles se sont retirées un jour avant la fin du Mandat. Elles occupaient déjà le territoire, mais elles ont quitté la Palestine et les positions clés qu'elles y occupaient parce qu'elles faisaient partie des armées alliées. L'Organisation des Nations Unies avait pris une décision sur le partage de la Palestine; elles se sont donc retirées sur la rive orientale.

233. La population de Jérusalem n'ayant plus ni armes ni munitions — et elle en avait bien peu pour commencer — a imploré le roi Abdallah d'envoyer de l'aide. Qu'a-t-il envoyé ? Un bataillon, 600 hommes. Heureusement, ils ont pu sauver la situation.

234. Je crois que M. Herzog a réussi à détourner la discussion sur des questions qui n'ont rien à voir avec

celle que nous avons respectueusement soumise au Conseil pour discussion. Il a demandé aujourd'hui pourquoi les Arabes ne se conduisent pas raisonnablement, pourquoi ils n'en viennent pas à discuter d'une paix équitable, et ainsi de suite. Que pouvons-nous faire, sinon redire, dans chaque déclaration que nous faisons, que tel est précisément notre but ? Nous ne voulons pas que la situation continue à se détériorer. Nous sommes tout disposés à entamer un dialogue sur la solution du problème du Moyen-Orient et celle du problème palestinien. Car il y a deux problèmes distincts. La première question est celle du retrait des territoires occupés. Et je dois dire que si ce retrait est encore retardé, il ne restera pas grand chose de la rive occidentale ou de Gaza dont on puisse parler. Je l'ai déjà dit, je le ré-ite et je le répéterai encore bien des fois. La seconde question est le rétablissement du droit inaliénable des Palestiniens à leur patrie. Les Palestiniens ont des droits. Ce fait est rappelé d'année en année dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

235. Enfin, M. Herzog a demandé pourquoi nous disons que l'OLP est le représentant du peuple palestinien et non pas, par exemple, des Palestiniens de la rive orientale ou de la rive occidentale. Outre le fait que la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays arabes, tenue à Rabat du 26 au 29 octobre 1974 a décidé à l'unanimité que l'OLP est le représentant du peuple palestinien, en dehors de toutes les formalités, indépendamment de tout le reste, la situation est maintenant celle-ci : nous nous occupons de l'ensemble du problème palestinien et non pas simplement, comme c'était le cas en 1967, des territoires occupés.

236. Quel dirigeant arabe pourrait accepter que le territoire palestinien soit abandonné ? Si les Israéliens étaient sages, ils exigeraient une participation palestinienne. Les Palestiniens sont les seuls qui puissent dire : "Nous acceptons ceci et nous refusons cela". Si nous acceptons un abandon de territoire palestinien, nous serions désavoués en tant que représentants des Palestiniens.

237. Je suis palestinien moi-même, mais je suis le représentant de Jordanie. Je voudrais rappeler au Conseil qu'en 1950, quand la rive orientale et la rive occidentale étaient unies, il a été stipulé dans la Constitution de l'Etat unifié du Royaume hachémite de Jordanie que toutes les dispositions en seraient valides jusqu'au moment où le problème de Palestine pourrait être résolu. En d'autres termes, notre unité existait sans préjudice d'une solution juste et équitable du problème de Palestine.

238. Je sais que le peuple de la rive orientale et le peuple de la rive occidentale sont des peuples frères. Ils appartiennent aux mêmes familles. C'est une affaire de famille qu'il vaut mieux régler par le dialogue et l'amitié entre l'OLP et la Jordanie bien plutôt que par les tentatives du représentant d'Israël en vue

de semer des germes de conflit entre deux frères, comme Israël a réussi à le faire dans d'autres parties du monde.

239. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : L'orateur suivant, qui a demandé à exercer son droit de réponse, est le représentant de la République arabe syrienne que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

240. M. ALLAF (République arabe syrienne) (*interprétation de l'anglais*) : Il est très tard, en vérité. Je me bornerai donc à faire quelques très brèves observations à propos de la déclaration du représentant d'Israël, en réservant le droit de ma délégation de faire au Conseil une déclaration plus détaillée lors d'une réunion ultérieure.

241. Je ne vais pas répéter tout ce qui a déjà été dit en matière de réfutation par les orateurs qui m'ont précédé. Je ne dirai pas que la véritable insulte, ce n'était pas de convoquer le Conseil de sécurité pour discuter d'une situation très grave, mais bien de permettre au représentant d'un régime raciste, d'un régime agresseur, de siéger ici. La place qui convient aux représentants de régimes de ce genre, qui violent les principes de la Charte des Nations Unies, n'est pas seulement hors du Conseil mais hors de l'Organisation des Nations Unies. N'était le fait que certaines puissances protègent ce régime et ses représentants, les représentants sionistes attendraient en dehors de l'Organisation, en compagnie, par exemple, des représentants de l'Afrique du Sud.

242. Je ne parlerai pas non plus des nombreuses autres inventions et déformations auxquelles s'est adonné, comme d'habitude, le représentant sioniste. Comme l'ont dit les orateurs précédents, il a parlé de tout, sauf de la question principale, la véritable question : la situation explosive qui existe dans les territoires arabes occupés. Il y a 10 ans que ces territoires sont occupés et Israël continue de défier l'opinion publique mondiale, l'Organisation des Nations Unies elle-même et tous les principes du droit international et humanitaire. Israël applique une politique de répression, d'oppression et d'expansion dans les territoires occupés, politique qui, en fait, vise à absorber les territoires occupés.

243. Le représentant des sionistes n'a pas voulu parler du véritable problème, c'est pourquoi il a fait allusion à des questions hors de propos, répétant ses mensonges habituels. Je lui conseillerai de ne pas trop se réjouir des différends entre nations arabes, parce que, comme nous l'avons répété à maintes reprises, ces différends sont un signe du dynamisme des nations arabes et nous ne les craignons pas parce que nombre d'autres grandes nations ont traversé des phases de ce genre dans l'histoire et elles en sont sorties de grandes nations. Je n'ai pas besoin de les nommer toutes. La nation qui nous accueille ici, la grande nation des Etats-Unis, figure parmi celles-ci. Elle

a été le théâtre d'une guerre intestine terrible et elle en est sortie grandie. Beaucoup d'autres nations, telles que l'Union soviétique et les nations européennes, ont traversé des différends de ce genre et en sont sorties de grandes nations. Nous sommes certains que tel est l'avenir de la nation arabe.

244. En outre, la principale raison des différends entre nations arabes est, en fait, l'agression israélienne contre le peuple palestinien et les pays arabes. Si nous sommes en désaccord, ce n'est pas sur le but ultime, qui est de chasser l'agresseur israélien de nos terres; nous sommes en désaccord sur les priorités et les meilleurs moyens d'atteindre ce noble et ultime but qui est celui de toutes les nations et de tous les peuples qui veulent vivre libres, à l'abri de l'agression et de la domination étrangère.

245. Parce qu'il voulait éluder la question qui nous occupe, le représentant d'Israël a parlé de ce que l'on appelle les Syriens juifs. Je ne répéterai pas que ce sont des mensonges pour ce qui est des citoyens syriens qui professent la foi juive; en effet, si nous, Syriens, voulions faire de la discrimination contre des personnes de croyance juive ou de croyance chrétienne, nous ne nous serions alors pas élevés contre les sionistes. Nous ne serions pas opposés à l'idée d'un Etat juif fondé exclusivement sur la religion. C'est ce que ne comprennent pas les sionistes. Ils ne comprennent pas que nous ne considérons pas la religion comme un élément ou un facteur de discrimination ou de différenciation entre les gens. Même si nous le voulions, nous ne pourrions pas, dans notre propre pays, faire de la discrimination contre nos propres frères de croyance juive ou de croyance chrétienne. D'ailleurs, une grande partie des troubles que nous avons eus au cours de la récente crise du Liban était due au fait, précisément, que nous ne voulions pas faire de discrimination contre quelque frère que ce soit, en raison de sa foi ou de sa religion. C'est ce que les sionistes ne comprennent pas. Nous croyons que nous sommes tous frères, que nous soyons musulmans, chrétiens ou juifs, nos ennemis, nos seuls ennemis, étant le sionisme et l'impérialisme. Donc, nous ne pouvons pas pratiquer de discrimination contre les juifs et ce mensonge ne saurait plus tromper personne.

246. Je n'ai guère besoin de citer beaucoup de sources; je me référerai simplement à des revues aussi importantes et respectables que *The National Geographic*, qui a publié un article sur notre communauté juive, et des rapports tels que celui de M. Mike Wallace, qui se trouve être un juif lui-même. Il a insisté à trois reprises, malgré les menaces des sionistes des Etats-Unis, sur le fait qu'il s'était rendu en Syrie et avait vu que les juifs étaient traités comme tous les autres citoyens syriens. Il est revenu avec des films documentaires et des témoignages de ces juifs. Je n'ai donc pas besoin de m'étendre sur la question.

247. Et je n'ai pas besoin non plus de dire quoi que ce soit de cette vieille théorie impérialiste selon la-

quelle les agresseurs viennent dans un territoire pour élever le niveau de vie de la population qui s'y trouve. Comme les membres du Conseil le savent, c'est là l'excuse et le prétexte de tous les colonialistes et impérialistes; mais, malheureusement, les sionistes ne comprennent pas que l'époque des mensonges et du colonialisme classique est révolue. Même les néo-colonialistes, de nos jours, n'osent plus utiliser ce prétexte.

248. Notre population veut vivre libre, fût-ce dans la misère. Que lui importe la prospérité si cette prospérité doit être acquise au prix du joug de l'occupation étrangère et sous les pieds de l'agresseur. Elle veut être libre. Après quoi, elle cherchera à assurer son développement et sa prospérité.

249. A cette heure tardive, je voudrais mentionner seulement trois points importants.

250. Premièrement, le représentant sioniste a dit que le rapport Koenig n'était pas important parce qu'il ne représentait pas la politique du gouvernement. Mais, chaque fois qu'une chose de ce genre s'est passée, on nous a toujours dit que cela ne représentait pas la politique de l'occupant ou la politique du gouvernement.

251. Qu'il me suffise de citer le *Jerusalem Post* du 9 septembre 1976, où est dit :

"Les propositions de Koenig représentent une discrimination en masse, mais elles n'ont rien de nouveau. La judaïsation est la politique officielle d'Israël pour résoudre le problème démographique en Galilée. On a procédé depuis longtemps à l'expropriation des terres arabes aux fins d'établissement de colonies juives dans ce qu'on appelle le district nord."

252. D'autres personnes, à la différence de M. Herzog, ont été jusqu'à dire, comme l'a fait M. Baruch Wagner, maire juif du Carmel : "N'ayons pas honte de dire publiquement que nous voulons une majorité juive en Galilée". De même, Moshe Kohn, écrivain israélien, a dit : "Ceux qui dénigrent ce document oublient que le principal but du sionisme n'était pas d'établir le premier modèle de démocratie libérale ou socialiste du monde, c'était de restaurer l'Etat juif souverain".

253. Le deuxième point important est le Liban. Là encore, nous avons vu maintes fois le représentant des sionistes verser des larmes de crocodile sur ce qui se passe au Liban. Heureusement, les pays arabes, grâce à leurs efforts conjugués, commencent à pouvoir ramener la paix dans ce pays, malgré tous les complots et conspirations des sionistes et des colonialistes.

254. Tout le monde sait que les sionistes ont été à l'origine de ce qui s'est passé au Liban. Mais, si une paix réelle règne au Liban, ils seront les premiers à le regretter, et cela pour deux raisons.

255. En effet, si au Liban, les habitants arabes, chrétiens, musulmans et autres réussissent à continuer de vivre en paix et dans l'harmonie comme ils l'ont fait pendant des siècles, l'idée d'un Etat démocratique laïque, qui est le rêve de nos frères palestiniens, sera alors réalisable et viable. Les sionistes veulent détruire cette idée et cet idéal, cet exemple de coexistence entre différentes croyances au Liban. C'est pourquoi, depuis 1969, et même avant, ils ont, par leurs actes d'agression, été à l'origine de tous les événements au Liban. Ils ont souvent attaqué l'aéroport de Beyrouth; ils ont effectué des raids terroristes sur Beyrouth et ont bombardé à maintes reprises les villages et villes du territoire libanais ainsi que les camps de réfugiés au Liban.

256. Leur but est donc de détruire le rêve du peuple palestinien, qui appelle de tous ses vœux un Etat démocratique où tout le monde pourrait vivre en paix.

257. Le second point est celui-ci. S'ils avaient réussi dans leur complot au Liban, le pays aurait été partagé comme la Palestine et il y aurait eu alors un Etat musulman libanais et un Etat chrétien libanais. Si cela s'était produit, l'idée raciste d'un Etat juif aurait été justifiée. Ils voulaient le partage du Liban, et ils continuent à conspirer dans ce sens. Que le représentant d'Israël ne mentionne donc pas le Liban.

258. Mon dernier commentaire porte sur les références du représentant sioniste aux négociations de paix et aux résolutions, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil. Le représentant sioniste a parlé de la résolution 338 (1973) sans mentionner les paragraphes. Il y a seulement trois paragraphes. Le premier exige un cessez-le-feu immédiat; le deuxième exige l'application immédiate de la résolution 242 (1967) et le troisième appelle des négociations sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en vue d'établir une paix juste et durable dans la région.

259. La résolution 242 (1967), malgré tous ses défauts, exige le retrait immédiat d'Israël de tous les territoires arabes occupés, car, dans le préambule de cette résolution, le principe de la non-acquisition de territoires par la force est reconnu et confirmé.

260. Plus tard, dans le dispositif, Israël est invité à se retirer des territoires occupés en 1967; il y a d'autres conditions, parce qu'on sait qu'après le retrait la paix pourrait être établie dans la région.

261. Quant à la résolution 338 (1973), elle admet que la résolution 242 (1967) ne suffisait pas pour une paix réelle : ce n'était qu'une partie de la paix. Par conséquent, dans la résolution 338 (1973), après l'application immédiate de la résolution 242 (1967), on parlait de négociations en vue d'une paix juste et durable, parce que l'élément palestinien ne figurait pas dans la résolution 242 (1967); cette dernière parlait des Palestiniens en tant que réfugiés alors que la résolution 338 (1973) essayait d'y porter remède en demandant des négociations pour une paix juste et durable.

262. Donc si Israël veut sincèrement la paix, on lui demande de se retirer des territoires occupés; c'est la première condition. On ne peut pas négocier sous le poids de l'agression. Comme nous l'avons déjà dit, l'occupation, même temporaire, est un acte d'agression. Aussi longtemps que les soldats d'Israël occuperont les territoires arabes, ce sera mentir que de dire qu'Israël veut la paix.

263. Si Israël veut la paix, il faut qu'il mette en œuvre les résolutions de l'Organisation des Nations Unies; il faut qu'il se retire des territoires arabes occupés et reconnaisse les droits du peuple palestinien. Alors seulement la paix pourra régner dans la région.

264. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'OLP pour exercer son droit de réponse.

265. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : Si ces délibérations durent depuis des heures, mon peuple souffre de la dispersion et de la misère depuis 30 longues années; mais, grâce à notre persévérance et à notre lutte et grâce à l'appui des nations et des peuples épris de paix, cette misère et cette dispersion ne se perpétueront pas. Le jour de notre retour dans nos foyers, le jour où nous pourrons exercer nos droits inaliénables à l'autodétermination approche. Nous espérons sincèrement que ces heures de délibération ici nous aideront à nous rapprocher de nos objectifs pour le bénéfice de la paix et de la sécurité mondiale.

266. On a parlé de notre présence au Liban. La présence des Palestiniens au Liban n'est pas volontaire; nous n'y sommes pas de notre propre choix. Pour créer un Etat raciste, les sionistes ont expulsé les Palestiniens de leur pays il y a 28 ans. Certains ont été chassés au Liban par la force des armes, au-delà des frontières, pour devenir des réfugiés vivant dans la misère et le dénuement.

267. Le Président du Conseil des ministres libanais, M. Rachid Karamé a déclaré que

"Il est vrai que les Palestiniens sont arrivés au Liban après avoir été chassés par Israël en 1948 et qu'ils se sont installés dans des camps. Mais depuis lors, ils ont connu la peur, la misère et des agressions de toutes sortes perpétrées par Israël. Les attaques sauvages lancées par les Israéliens contre les camps de réfugiés ont fait des milliers de victimes, et les nombreuses plaintes déposées par le Liban contre Israël auprès du Conseil de sécurité sont sans doute encore inscrites dans la mémoire des Membres de l'Organisation des Nations Unies. A la suite de ces attaques, les Palestiniens, pour se défendre, ont dû s'armer, ce qui a conduit à la conclusion d'accords entre les Palestiniens et les autorités libanaises. L'accord conclu entre les autorités libanaises et l'Organisation de libération de la Palestine en 1969 réglemente la présence des forces armées palestiniennes sur le territoire libanais,

présence qui a été également approuvée par le Parlement libanais<sup>1</sup>."

58. Lorsque nous avons cité Hébron au cours de ce débat, c'était seulement un exemple, ce n'est pas la raison pour laquelle le Conseil se réunit. Nous sommes réunis ici pour examiner la situation dans les territoires occupés, et la situation dans les territoires palestiniens occupés par les sionistes est le résultat direct de l'occupation et de l'attitude des sionistes à l'égard du peuple palestinien.

269. On nous a dit que le maire d'Hébron et le cheik Al-Muhtasib avaient lancé un appel au calme à la population et que les dirigeants musulmans avaient condamné la profanation du Tombeau d'Abraham, qui était le patriarche des chrétiens, des juifs et des musulmans.

270. On n'a cependant pas mentionné ces publications qui poussent à l'excitation religieuse comme celle-ci : "Votre conscience juive peut-elle demeurer sereine" ? Nous n'avons pas vu ces publications dans les journaux musulmans ou arabes. L'agent provocateur dont a parlé l'entité sioniste, c'est la personne qui publie ces pamphlets. Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je joindrai ce document au dossier du Conseil.

271. Ce qui se produit dans les territoires occupés, c'est que les autorités sionistes continuent d'appliquer la politique britannique, c'est-à-dire les règlements exceptionnels de 1945 sur la défense, règlements des plus arbitraires. Des juifs eux-mêmes, nombreux d'ailleurs, ont condamné ces prétendus règlements exceptionnels sur la défense de 1945.

272. M. Ya'acov Shimshon Shapiro, qui est devenu par la suite Procureur général et Ministre de la Justice d'Israël, a fait les observations suivantes à propos de cette loi :

"Le système établi en Palestine depuis la publication de la législation sur la défense n'a pas de parallèle dans aucun pays civilisé. Il n'a jamais existé de pareille législation, même en Allemagne nazie. Il est de notre devoir de dire au monde entier que la législation sur la défense adoptée par la Puissance mandataire britannique en Palestine a détruit les fondements mêmes de la justice sur cette terre."

Tant que des lois de ce genre et l'occupation persisteront en Palestine, le Conseil de sécurité demeurera saisi de cette situation explosive.

*La séance est levée à 20 h 10.*

#### Notes

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, point 55 de l'ordre du jour, document A/31/218.

<sup>2</sup> *Ibid.*, deuxième session, Supplément no 11, vol. II, annexe 19.

<sup>3</sup> *Ibid.*, quatrième session, point 18 b de l'ordre du jour, document A/1113.

<sup>4</sup> *Ibid.*, trente et unième session, point 29 de l'ordre du jour, document A/31/184.